

Mai 2013

Taluyers

infos



Bulletin municipal n° 81

Sommaire

editho et conseils municipaux

• L'édito du Maire	3
• Conseils municipaux	5

commissions

17

associations

24

copamo

32

taluyers tout simplement

42

infos pratiques

46

Commission Urbanisme

Marc MIOTTO, Jean Jacques COURBON,
Guy DANIEL, Charles JULLIAN, Thierry MICHAUDON,

Commission Environnement, Cadre de vie

Charles JULLIAN, Guy DANIEL, Dominique CHAPUT,
Dominique FONS, Thierry MICHAUDON,

Commission Ecoles et Jeunesse

Odile BRACHET, Dominique CHAPUT, Yves CUBLIER,
Dominique FONS, Véronique MARY,

Commission aux Affaires Sociales

Martine TREVISANI, Dominique FONS,
Dominique CHAPUT, Véronique MARY,

Commission Animation du Village

Gérard CHOLLET, Jean Jacques COURBON,
Véronique MARY, Fabienne ROUX LAFORIE,

Commission Communication et Informations

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX, Gérard CHOLLET,
Jean Jacques COURBON, Véronique MARY,
Fabienne ROUX LAFORIE.

Direction de la Publication

Pascal Outrebon

Responsable de la Rédaction

Sylvie Roman Claveloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture

la Commission Communication et
Informations, les bénévoles correcteurs et Céline

Création et impression

FBW Impressions 69440 TALUYERS



Imprimé sur papier PEFC





Que la confiance revienne... !

Les Français sont légitimement inquiets . Les repères changent et génèrent beaucoup d'inquiétude.

La priorité de leurs préoccupations reste la crise économique et sociale qui a mis la croissance en panne et la prise de conscience du poids de la dette devenu insoutenable et qui risque de peser longtemps sur les générations futures.

Une crise politique et morale est venue maintenant s'ajouter à tout cela... accentuant encore le climat de défiance dans la parole politique et la fracture entre les élites et le peuple.

Les grands déballages ne doivent pas mettre en péril les réformes et le soupçon généralisé sur la classe politique n'est pas bon.

Aujourd'hui nous attendons de nos représentants politiques qu'ils trouvent des solutions pour le redressement du pays et se concentrent sur les questions fondamentales. La capacité à fournir des réponses à la crise n'est pas aisée . La tâche est complexe, certes, pour ceux qui nous gouvernent, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier, mais nous attendons d'eux qu'ils nous disent la vérité en s'extrayant de positions trop partisanes.

Réformer le pays par la gauche ou par la droite, peu importe. Cette crise touche toutes les sociétés développées et la plupart de nos enjeux sont à l'échelle mondiale.

Nous avons besoin d'innovation et il est nécessaire de redonner confiance aux entrepreneurs pour qu'ils lancent leurs projets sans trop de lourdeurs administratives et recréent de l'emploi. Seul l'emploi pourra pérenniser notre système social en le finançant.

Nous attendons d'eux qu'ils adaptent les acquis sociaux à la conjoncture afin de mieux les préserver.

Nous attendons d'eux une relance du logement, en panne depuis quelques années, et tellement inabordable pour bon nombre de nos concitoyens.

Nous attendons d'eux qu'ils adoptent un sérieux budgétaire qui permette de maîtriser les dépenses publiques et que, si des efforts sont à faire, ils soient justement répartis.

Nous devons savoir évaluer nos politiques publiques. A-t-on le meilleur service public au meilleur prix ?

Il faut savoir en faire le bilan et savoir en changer si elles ne sont pas efficaces.

Nous attendons d'eux la remise en marche d'une Europe en panne, tellement décevante eu égard à son projet d'origine.

Nous attendons d'eux que nos jeunes soient correctement formés, notamment dès le premier âge sur les matières fondamentales, notamment ceux en plus grande difficulté et qui peineront toute leur vie à s'intégrer au système et qui pèseront tellement lourd sur nos comptes sociaux si on ne sait les rendre responsables et autonomes et si on ne sait leur donner un espoir mais aussi un cadre.

Nous attendons d'eux des mesures pour poursuivre la transition énergétique.

Nous attendons d'eux qu'ils encouragent la recherche et l'innovation; la France a là un vrai savoir-faire.

Nous attendons d'eux qu'ils prennent des mesures fortes et courageuses pour redonner confiance en l'avenir. Rien ne peut se faire sans confiance.

Aujourd'hui, dans un monde interdépendant et qui bouge tellement, nous devons avoir tout sauf des certitudes.

Les élus et les administrations sont là , normalement, pour contribuer au mieux-être des concitoyens dans leur quotidien et être prévoyants. Or, nous avons une élite parfois trop déconnectée des réalités et une administration souvent trop réglementaire, administrative dans l'application excessive des textes, par ailleurs surabondants, et dont le mode de fonctionnement est souvent trop lent, trop dépensier et les effectifs pléthoriques.

Les concitoyens veulent mesurer l'efficacité de l'action publique : en local, ils peuvent encore le faire.

L'imaginaire français reste de préférence ancré dans les collectivités de taille réduite, le village notamment.

Le rôle des élus et des agents territoriaux y est clairement identifié dans la contribution à leur mieux-être.

En local, des hommes et des femmes de bonne volonté, probablement de sensibilités politiques différentes mais, pour la plupart, distanciés des partis politiques, œuvrent chaque jour dans la proximité pour améliorer le quotidien de leurs concitoyens en utilisant au mieux les finances publiques.

Au niveau de la commune, le concept de « l'équipe municipale » est étendue aussi à l'ensemble des personnels. C'est ainsi un collectif de proximité, connu des concitoyens, dont chaque membre est moteur de l'action concrète au quotidien pour le mieux-vivre des concitoyens et pour leur bien vivre ensemble dans leurs différences.

Les élus locaux ne sont pas épargnés par la crise de confiance qui frappe notre pays.

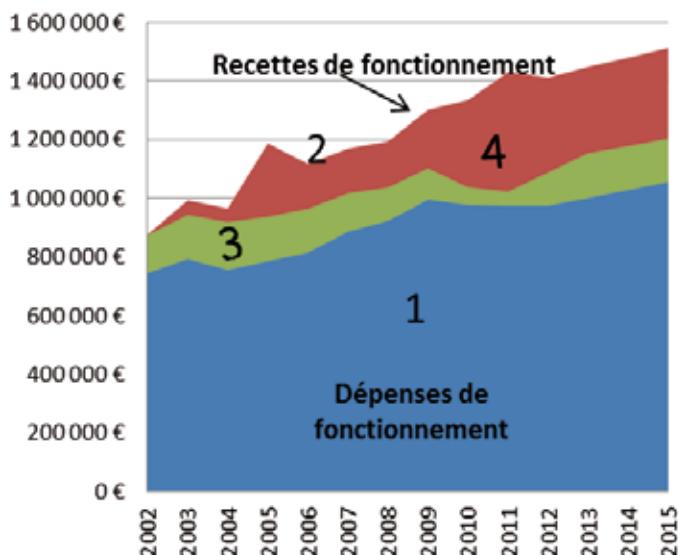
La confiance doit repartir d'en bas ; elle naît et se cultive dans le travail bien fait, l'honnêteté et la passion, la rigueur de la gestion, la réactivité.

A Taluyers, le budget 2013 s'inscrit dans une période de maîtrise des dépenses publiques et d'autant plus que des coupes sombres dans la plupart des budgets (Etat, Région, Département) vont réduire les financements des investissements locaux et les dotations.

Pour autant, l'investissement local est un élément de soutien de l'économie et il sera nécessaire de ne pas trop étouffer les possibilités d'investissement public ; ce serait dommageable pour l'emploi.

Il ne faut donc pas confondre bonne gestion (dépense utile) et austérité. Notre effort doit continuer à porter essentiellement sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de constituer une épargne disponible pour nos investissements.

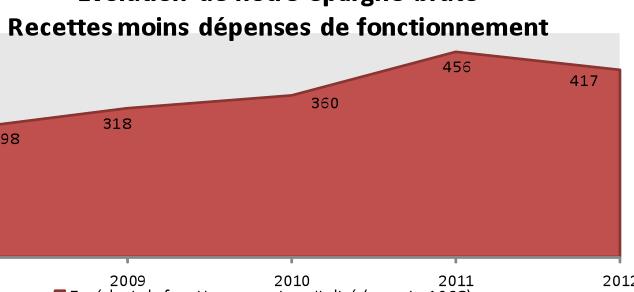
Nous y sommes parvenus assez bien depuis quelques années à Taluyers en stabilisant parfaitement ces dépenses, et en dégageant de bonnes marges d'autofinancement (4) compte tenu de l'inflation et de l'évolution de la population.



Evolution de l'autofinancement 2002 à 2015

- 1-Evolution des dépenses de fonctionnement
- 3-Remboursement du capital de la dette
- 2-Evolution des recettes de fonctionnement
- 4-Marge nette d'autofinancement

Evolution de notre épargne brute



Ainsi, lors du vote du budget en mars dernier, j'ai proposé à l'équipe municipale de maintenir les mêmes taux d'imposition pour la part communale de l'impôt (taxe d'habitation et taxe foncières). Ils sont inchangés depuis 2004.

Nous aurons bientôt le plaisir d'inaugurer nos nouvelles infrastructures route de Berthoud orientées vers le sport, la jeunesse, la vie associative et culturelle.

Ce chantier fut long, parfois perturbant, et je remercie tous ceux d'entre vous qui ont fait preuve de patience tout au long de ces vingt mois de travaux jalonnés d'imprévus.

Une dernière entreprise n'a d'ailleurs pas pu terminer sa mission (les affres de la crise) et a retardé, une fois de plus, la fin tant attendue de ce chantier.

Vous allez enfin tous pouvoir, dans quelques semaines, vous apprivoier ces nouvelles installations pour vos activités. Elles sont modernes, adaptées aux nouvelles normes de développement durable, d'accessibilité, de sécurité et correctement dimensionnées aux besoins de la population.

La signature architecturale est particulièrement réussie et nous pourrons tous être fiers de présenter ce nouveau quartier à nos visiteurs après les avoir emmenés, dans un premier temps, à la découverte des Jardins Pie X.

Imaginons peut-être aussi que la sobriété imposée par la crise soit génératrice de bonheurs simples face aux réelles nuisances du "toujours plus" (écologiques, économiques, psycho sociales...); le sentiment constant d'insatisfaction peut-être producteur de vide et d'angoisse.

Disons nous bien que les phases sans problème sont plutôt rares, l'Etat ne peut-être absolu, doux et prévoyant en tout point pour le concitoyen. Chaque français, quel qu'il soit, a certainement un rôle à jouer dans les heures et les malheurs de son pays.

Sans optimisme et volonté, rien n'est possible.

Gardons confiance en l'avenir.

Bon été à tous.

Le Maire,
Pascal OUTREBON



Conseils municipaux

compte rendu du conseil municipal du lundi 17 décembre 2012

Convention SPA - année 2013

Comme chaque année la SPA de Lyon et du Sud-Est propose le renouvellement de la convention de fourrière afin d'accueillir et garder les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire communal. Deux options sont proposées :

- une convention simple se limitant à l'accueil et à la garde des chats et chiens trouvés errants (nbre d'habitants X 0,28 €),
- une convention complète s'étendant à la capture des chiens et chats errants et leur transport en fourrière (nbre d'habitants X 0,32 €).

Charles JULLIAN indique qu'il serait intéressant de connaître le nombre d'interventions de la SPA sur une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- APPROUVE la convention complète s'étendant à la capture des chiens et chats errants et leur transport en fourrière.

Conventions avec les associations qui bénéficient de locaux municipaux mis à disposition

A- Le contexte

La prochaine livraison de la Maison des Associations « Les Passerelles » est l'occasion de préciser et renforcer les liens entre les associations utilisatrices des locaux communaux et la Municipalité. Au regard de l'évolution du droit, des moyens et des responsabilités, il est nécessaire de sécuriser et de pérenniser ces mises à disposition de bâtiments et de locaux communaux, notamment sur le plan juridique et d'en assurer une gestion optimisée.

Afin de donner un cadre général, il est nécessaire d'élaborer une convention type de mise à disposition des locaux communaux et des matériels dédiés adaptés à chaque catégorie d'équipement. La multiplicité des situations devra trouver à s'appliquer dans ce cadre.

Les associations concernées sont : Alégria, Amicale boules, Association musicale, Bibliothèque municipale, Club de l'Amitié, Comité des Fêtes, Club des Coteaux, L'Atelier passion, Loisirs temps jeunes, Prieurés talusiennes, Sou des écoles, Tal'La Forme, Talus'Arts, Tennis Club et l'USTLMO.

B- La proposition

Chaque association utilisant un local communal fait l'objet d'une convention dont les éléments cadres sont les suivants :

- La convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée de 3 ans. A défaut de dénonciation 3 mois avant la date d'échéance, cette convention sera tacitement reconduite pour la même durée.

- En contrepartie de la mise à disposition des locaux municipaux, l'association s'engage à verser un loyer annuel, qui sera révisé annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE. Le calcul du loyer annuel se base sur le nombre d'heures d'utilisation du local, rapporté à sa superficie, base sur laquelle on applique le même indicateur

moyen de 0,02 €/heure/m². Pour les associations utilisant l'espace commun des Passerelles, un forfait de 260 € annuel sera appliqué.

Le montant du loyer est intégralement compensé à l'association par une subvention du même montant.

- Les locaux sont mis à disposition de l'utilisateur dans l'état où ils se trouvent à la date de l'entrée de l'association dans les locaux. L'utilisateur ne pourra procéder à aucune démolition, construction ou changement de distribution des murs.

La commune de Taluyers pourra procéder à des travaux de maintenance ou d'adaptation des locaux. Les locaux devront rester accessibles pour tous les contrôles réglementaires légaux. Les frais liés au chauffage, à la fourniture d'électricité et d'eau sont pris en charge par la commune de Taluyers. Les horaires d'occupation font l'objet d'un planning préalablement établi.

L'association devra signer le règlement intérieur d'occupation de la Maison des Associations « Les Passerelles » dans l'hypothèse où elle l'utilise.

- L'utilisateur souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour la couverture des risques locatifs et pour sa responsabilité civile afin que la responsabilité de la commune de Taluyers ne puisse être mise en cause pour les autres risques notamment en cas de vol ou de tout acte délictueux dont il pourrait être victime dans les locaux mis à disposition par la commune de Taluyers.

- La commune de Taluyers se réserve le droit de résilier, à tout moment, la convention en cas d'inobservation par l'utilisateur des obligations à sa charge. Elle pourra également le faire si les locaux doivent être affectés à une autre utilisation pour des motifs d'intérêt général.

- En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Maire indique qu'un coût moyen a été défini afin d'avoir une base égale de calcul : 0,02 € par heure d'occupation des locaux, par m². Cela signifie que les associations paieront un loyer en fonction du temps d'occupation des locaux et de la surface de ceux-ci. En contrepartie, la commune ajustera une subvention du même montant afin de ne pas pénaliser les associations.

Les associations ont été informées de cette démarche lors de la rencontre avec la Municipalité et il a été rappelé la nécessité de formaliser cette mise à disposition par une convention. L'objectif est aussi de responsabiliser et afficher le coût réel de fonctionnement supporté par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- APPROUVE les termes de la convention cadre tels que décrits ci-dessus à destination des associations concernées;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer chaque convention particulière.

Révision des tarifs du restaurant scolaire

Par délibération en date du 27 août 2007, le Conseil Municipal de Taluyers avait fait le choix d'appliquer deux tarifs selon le quotient familial des usagers, avec un prix des tickets fixé à 4,10 € pour un quotient familial supérieur à 600 et 2,05 € pour un quotient familial égal ou inférieur à 600.

Pour la rentrée scolaire 2011-2012, la commune a proposé le règlement par prélèvement automatique. Ce mode de règlement a nécessité l'achat d'un nouveau logiciel de gestion et de facturation et a entraîné des frais d'opération de prélèvement.

Par conséquent, lors de sa séance du 12 mai 2011, le Conseil Municipal a approuvé la révision des tarifs suivants: 4,20 € pour un quotient familial supérieur à 600 et 2,10 € pour un quotient familial égal ou inférieur à 600.

Parallèlement, les effectifs de la cantine scolaire continuent d'augmenter, nécessitant des recrutements de personnel ou des augmentations de temps de travail afin de satisfaire aux taux d'encadrements réglementaires (service des repas, surveillance dans la cour).

Le prix de revient du repas (masse salariale, acquisition des repas au prestataire) porté par le contribuable est passé de 5,81 € par repas en 2008 à 6,51 € par repas en 2012. Or, le prix du ticket n'ayant augmenté que de 0,10 € sur cette période, le reste à la charge de la collectivité est passé de 1,71 € en 2008 à 2,31 € en 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE - DECIDE de porter les tarifs de la cantine scolaire à 4,40 € pour un quotient familial supérieur à 600 et 2,20 € pour un quotient familial égal ou inférieur à 600.

Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif - lot 17 VRD - Avenant n°1

Par délibérations en date du 14 juin 2011, 4 juillet 2011 et 27 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé la souscription des 17 lots du marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif, route de Berthoud.

Le lot 17 - VRD - a été attribué au groupement MGB (mandataire), CARLE, GREEN STYLE, SOLS CONFLUENCE, pour un montant de 490 860,11 € HT.

Le chemin d'accès aux courts de tennis était initialement prévu en champagneux. Pour éviter une détérioration des courts liée aux gravillons qui pourraient être amenés, il a été préconisé la réalisation d'un enrobé drainant. La plus-value de cet avenant n°1 s'élève à 2 346,00 € HT, soit une augmentation de + 0,47 % du montant total du lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE , - APPROUVE l'avenant n° 1 du lot 17 - VRD - à conclure avec l'entreprise MGB, mandataire du groupement, pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif,

- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Accord de principe de la commune de Taluyers sur le tracé du périmètre PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains)

La loi relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR) n°2005-157 du 23 février 2005 et son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'actions.

Le périmètre PENAP est instauré avec l'accord des communes concernées et après avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et enquête publique.

Sur le territoire du SCoT de l'Ouest lyonnais, un important travail partenarial a été engagé sous l'égide d'un copilotage du Département au titre de sa compétence PENAP, des Syndicats de l'Ouest lyonnais et ACCOLADE porteurs respectivement du SCoT et du contrat régional de développement durable.

Il a abouti d'une part, à la définition d'une politique agricole et environnementale pour l'Ouest lyonnais qui se traduit par le Projet Stratégique Agricole et de développement de l'Espace Rural (PSADER) et ses trois axes stratégiques :

- 1 - permettre le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et durable,
- 2 - préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles du territoire,

Conseils municipaux

3 - assurer une gestion équilibrée du foncier agricole et environnemental.

Et d'autre part, au lancement d'un appel à contribution par le Département du Rhône pour la délimitation des périmètres PENAP. Les périmètres ont pour finalité de conforter à long terme les objectifs de la politique agricole et environnementale de l'Ouest lyonnais.

Monsieur le Maire indique que cette démarche a été réalisée en cohérence avec les agriculteurs. Taluyers est en phase avec ce qu'ont fait les autres communes.

Charles JULLIAN confirme que les agriculteurs ont fait des propositions très proches de celles de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, - DONNE son accord de principe sur le contour du périmètre PENAP annexé à la délibération et autorise le Département du Rhône à lancer la procédure d'adoption du périmètre en application des articles R143-1 et R143-2 du code de l'urbanisme.

TOUR DE TABLE

Marc MIOTTO

Une réunion a eu lieu avec IRH, le prestataire retenu pour les pré-études relatives au bassin d'orage route de Saint Laurent

d'Agny. Il nous propose d'organiser une réunion avec le Département du Rhône et la commune de Saint Laurent d'Agny car l'un des bassins versant concerné par l'étude est sur la commune de Saint Laurent d'Agny.

Charles JULLIAN

Proposition au prochain Conseil Municipal de délibérer pour une charte d'entretien des espaces publics.

Dominique CHAPUT

Les formations premiers secours : l'objectif de formation était pour une cinquantaine de personnes, le bilan est d'une trentaine. Une rencontre est programmée le 8 janvier à 14h00 avec la commune d'Orliénas pour avoir des détails sur l'extinction de l'éclairage public dans certains secteurs de la commune.

Thierry MICHAUDON

Le parking de la boulangerie est en arrêt minute (15 minutes).

Martine TREVISANI

Remerciements à l'ensemble des personnes qui ont donné pour la Banque Alimentaire.

compte rendu du conseil municipal du lundi 28 janvier 2013

Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Deux de nos agents sous contrat depuis plusieurs années ont la possibilité d'accéder à un emploi titulaire dans le cadre du dispositif de la loi Sauvadet. La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (titre 1 - chapitre 2) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions. Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C. Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Monsieur le Maire indique que l'objectif est de pérenniser les

deux agents contractuels sur leurs emplois permanents en leur permettant d'être titulaires. Il y aura ainsi un entretien professionnel avec le Centre de Gestion qui permettra de décider ou non de ces deux titularisations. La Mairie pourrait ainsi avoir 3 ATSEM titulaires, ce qui est conforme à ses besoins. André LAMOUILLE demande pourquoi il y a un concours dans ce cas.

Odile BRACHET indique que c'est une bonne chose car ces personnes sont en difficulté face à un concours d'ATSEM où la concurrence est rude et la commune est très satisfaite de leur travail. Cela est légitime de leur offrir la possibilité d'être titularisées.

Monsieur le Maire dit que l'on ne peut pas poursuivre indéfiniment les contrats, cette loi permet de les sécuriser. C'est réservé à peu d'agents contractuels qui doivent remplir certains critères.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 8 janvier 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ - APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif - lot 17 VRD - Avenant n°2

Suite à l'apparition de résurgence d'eau pluviale au niveau du bâtiment de la Maison des Associations et de sa stagnation sur le cheminement piéton, l'étude hydro-géologique a



conclu à la nécessité d'installer deux tranchées drainantes supplémentaires, l'une le long de la route de Berthoud face au bâtiment (107 mètres linéaire), l'autre entre la Halle active et la Maison des Associations (100 mètres linéaire). Sur la route de Berthoud, sera créée une purge de chaussée pour éviter la stagnation d'eau pluviale sur la voie. Le chemin piéton situé entre l'Espace jeunes et les logements sociaux est inondé à chaque épisode pluvieux d'importance. Pour qu'il soit praticable par tous les temps, il est nécessaire d'y prévoir un système d'évacuation d'eaux pluviales avec l'installation d'un caniveau et le raccordement au réseau existant. Dans la Halle active, la réglementation impose la mise en place d'un RIA (Robinet d'Incendie Armé) qui nécessite la mise en place d'un regard d'adduction d'eau plus grand que ce qui était prévu au marché. Les travaux d'aménagement des tennis ont conduit à réaliser un muret de soutènement afin de préserver le mur de clôture d'un riverain.

Le montant total de cet avenant n°2 s'élève à 22 371,25 € HT, soit une augmentation totale de 5% du montant initial du lot. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont nécessaires afin de permettre de terminer le chantier dans de bonnes conditions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - APPROUVE l'avenant n° 2 du lot 17 - VRD - à conclure avec l'entreprise MGB, mandataire du groupement, pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif.

Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif - lot 15 Espaces verts - Avenant n°3

Le ruisseau «Le Ru» situé à l'arrière de la Maison des Associations et des jeux de boules est le réceptacle des eaux pluviales collectées de la Maison des Associations, de la Halle active et des terrains sportifs. Il est par conséquent apparu nécessaire de prévoir un aménagement pour éviter tout débordement en cas d'épisode pluvieux important. Aussi, un talutage et un curage du fond du ruisseau ainsi qu'un biseautage des canalisations arrivant dans la berge seront à effectuer. Parallèlement, dans le cadre d'un partenariat avec le SMAGGA (Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon), celui-ci prendra à sa charge la mise en place d'un géotextile et la réalisation de l'engazonnement.

Le montant de cet avenant n°3 s'élève à 1 149,00 € HT, cela

représente une augmentation totale de 7,6 % du montant initial du lot.

Marc MIOTTO précise qu'à terme, le SMAGGA aura la gestion du ruisseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - APPROUVE l'avenant n° 3 du lot 15 - Espaces verts - à conclure avec l'entreprise Green Style pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif,

- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Demande de subvention DETR 2013 - Acquisition d'un local et travaux pour l'installation de l'agence postale communale

La circulaire n°E-2012-29 du 19 décembre 2012, relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - exercice 2013, indique que la commune de Taluyers est éligible à ce dispositif. Les projets d'investissement des collectivités doivent concerner le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favoriser le développement ou le maintien de service public en milieu rural.

Dans le cadre des projets favorisant le maintien d'un service public de proximité en milieu rural, la mairie de Taluyers souhaite présenter un dossier au titre de l'acquisition d'un local et des travaux nécessaires à l'installation de l'agence postale communale.

La prochaine construction d'un immeuble destiné au logement situé sur la place de la Bascule au centre-village de la commune de Taluyers, prévoit un programme de réalisation de trois locaux pour des activités professionnelles au rez-de-chaussée. L'agence postale communale est actuellement située dans des locaux appartenant à la commune de Taluyers mais inadaptés à sa fonction : le local est ancien, exigu, mal agencé et peu propice à la sécurité des biens et des personnes. Afin de maintenir et développer l'activité de l'agence postale communale, il est impératif que des locaux adaptés, agrandis et sécurisés soient mis à disposition.

L'objectif est de maintenir et de développer la présence de l'agence postale sur la commune en la dotant de locaux adaptés à sa fonction. L'agence postale de Taluyers rayonne sur le pays mornantais du fait de fermetures d'agences postales dans les communes environnantes, celle-ci ne peut plus se maintenir

dans ses locaux actuels. L'opération doit se réaliser dans le premier semestre 2013, le permis de construire de l'opération a été accordé en fin d'année 2012. Le coût prévisionnel global s'élève à 50 460,00 € HT d'acquisition du local et 15 000 € HT de travaux, soit un total de 65 460,00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	
Acquisition du local	50 460 €
Travaux	15 000 €
TOTAL	65 460 €

RECETTES	
DET R 2013 (55%)	36 003 €
Département du Rhône	16 365 €
Fonds propres	13 092 €
TOTAL	65 460 €

André LAMOUILLE demande si un retour en arrière n'est pas envisageable par rapport à la Poste.

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite s'engager pleinement dans le maintien de ce service de proximité. Si celle-ci n'était plus une agence communale elle risquerait de disparaître.

Guy DANIEL précise que la Poste verse chaque mois à la commune une indemnité qui couvre le coût salarial de l'agent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - APPROUVE l'opération d'acquisition d'un local et de travaux pour l'installation de l'agence postale communale
 - APPROUVE les modalités de financement tel qu'indiqué ci-dessus
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier de demande de subvention.

Demande de subvention DETR 2013 - Extension et amélioration de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire

La circulaire n°E-2012-29 du 19 décembre 2012, relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - exercice 2013, indique que la commune de Taluyers est éligible à ce dispositif. Les projets d'investissement des collectivités doivent concerner le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favoriser le développement ou le maintien de service public en milieu rural.

Dans le cadre des projets d'investissement des collectivités relatifs aux équipements scolaires, la mairie de Taluyers souhaite présenter un dossier au titre de l'extension et l'amélioration de la cuisine et la salle de restauration scolaire. Les effectifs dans les écoles maternelle et élémentaire sont en constante augmentation et la rentrée de septembre 2012 a vu l'ouverture d'une 4ème classe de maternelle. Corollairement, les effectifs du restaurant municipal augmentent et les structures

actuelles sont limitées en terme d'accueil, d'organisation et d'encadrement.

Il est proposé un agrandissement de la cuisine d'une surface de 13 m² et une augmentation de 30 m² pour la salle de restauration scolaire. L'objectif de ce projet est d'une part de permettre la préparation des repas (liaison froide avec un prestataire) dans des meilleures conditions d'hygiène et de sécurité et d'autre part d'améliorer l'accueil, le service et l'encadrement des enfants pendant les deux services de la pause méridienne.

Actuellement, le restaurant scolaire et la cuisine offrent une superficie d'environ 100 m² pour un maximum de 80 enfants par service. En outre, une étude acoustique serait incluse dans l'étude de maîtrise d'œuvre afin de profiter des travaux pour corriger d'éventuels dysfonctionnements.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES (€ HT)	
Maîtrise d'œuvre	10 750 €
Contrôle technique	3 000 €
Contrôle SPS	
Travaux	86 000 €
TOTAL	99 750 €

RECETTES	
DET R 2013 (30%)	29 925 €
Fonds propres	69 825 €
TOTAL	99 750 €

Monsieur le Maire précise que ce projet ne sera validé que si le budget 2013 le permet. Il est possible que seules les études soient lancées en 2013, les travaux pouvant se dérouler en 2014. Les élus se rendront sur place pour se rendre compte in situ. Néanmoins, il était important de solliciter d'ores et déjà les possibilités de financement.

André LAMOUILLE estime que ce projet est assez prioritaire, il serait opportun de le favoriser par rapport à un autre.

Monsieur le Maire indique que c'est un vrai besoin pour la cuisine, peut-être un peu moins pour la salle de restauration scolaire. De plus, compte tenu des travaux, cela nous mène facilement à après la rentrée scolaire 2013.

Odile BRACHET estime que si l'on est sûr de le réaliser il faut le faire assez rapidement, les conditions de travail dans la cuisine sont assez difficiles de par sa superficie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'opération d'extension et d'amélioration de la cuisine et de la salle de restauration scolaire.
- APPROUVE les modalités de financement tel qu'indiqué ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier de demande de subvention.

Conseils municipaux

Révision des tarifs de location de la Salle d'animation et modification du règlement

Le Conseil Municipal du 24 octobre 2002 a instauré un règlement intérieur à destination des locataires de la Salle d'animation.

Le Conseil Municipal du 11 octobre 2010 avait révisé les tarifs à compter du 1er janvier 2011 :

Type de Location	ETE	HIVER
MARIAGE	400 €	570 €
REPAS FAMILLE	280 €	400 €
REPAS du lendemain	120 €	180 €
REVEILLON		570 €
Associations Taluyers : Manifestation journée libérée à 19h	70 €	120 €
Manifestation soirée	120 €	230 €
Réveillon Jour de l'an		240 €
AG, arbres de Noël, manifestation à but non lucratif, Comité des fêtes	Gratuit	Gratuit
Manifestation Associations à vocation éducative	Gratuit	Gratuit
Manifestation après-midi utilisation extérieure, toilettes, bar	80 €	80 €

Depuis 10 ans, l'environnement de la Salle d'animation a été modifié avec la construction d'habitations et d'équipements publics à proximité. Afin de limiter les risques de nuisances pour les riverains et suite à des incidents qui se sont produits récemment, il est proposé de modifier certains points du règlement. L'article 12 qui prévoyait une libération et une fermeture de la salle impérativement à 2h du matin imposera une fermeture et une libération impérative de la salle à minuit, pour les associations et à 18h00 pour les personnes privées.

L'article 11 qui prévoyait une caution de 770 € imposera une caution de 1000 € ainsi qu'une caution annexe pour le tri sélectif de 100 € afin de sensibiliser les occupants à cet aspect environnemental et citoyen.

Il est proposé une modification et une révision des tarifs comme suit :

Type de Location	ETE du 1/05 AU 15/10	HIVER du 16/10 AU 30/04
PRIVEE	300 €	400 €
Manifestation journée	90 €	120 €
Manifestation soirée	120 €	150 €
Manifestation après-midi utilisation extérieure, toilettes, bar	70 €	100 €

Ces nouvelles dispositions entreraient en vigueur à compter du 1er mars 2013.

Guy DANIEL demande dans les cas où les associations bénéficient de la Salle d'animation à titre gracieux, si elles signent le règlement. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, avec les cautions instaurées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la modification et la révision des tarifs de location de la Salle d'animation

- APPROUVE les modifications du règlement intérieur de la Salle d'animation tel qu'annexé

- DECIDE d'appliquer les tarifs proposés et les modifications du règlement à compter du 1er mars 2013.

Instauration d'un règlement intérieur et des tarifs de location de la salle « Barbelous » de la Maison des Associations « Les Passerelles » et de la Halle active

Au sein de la Maison des Associations « Les Passerelles », la salle « Barbelous » de 90 m² est proposée à la location avec la possibilité d'utiliser la cuisine. A côté, la Halle active, sous réserve du planning d'utilisation par le tennis club de Taluyers, pourrait exceptionnellement être louée. Il convient par conséquent d'approuver un règlement intérieur, qui reprend les dispositions du nouveau règlement de la Salle d'animation, pour cadrer ces locations.

En outre, il est proposé une tarification comme suit :

Type de Location	ETE du 1/05 au 15/10	HIVER du 16/10 au 30/04
Salle les Barbelous	PRIVEE	180 €
	Manifestation journée	60 €
	Manifestation soirée	90 €
Halle	Associations	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les tarifs de location des salles de la Maison des Associations « les Passerelles » et de la Halle.

- DECIDE d'appliquer les tarifs proposés et le règlement tel qu'annexé à compter du 1er mars 2013.

TOUR DE TABLE

Pascal OUTREBON

Monsieur le Maire souhaite aborder et préciser la question de la réforme des rythmes scolaires.

Au prime abord cette réforme peut paraître intéressante. Elle fait le constat d'un temps scolaire en France de 144 jours contre 187 jours en moyenne en Europe, donc des journées trop longues. Elle prévoit donc 24h maximum d'enseignement en maternelle et primaire réparties sur 9 demi-journées contre 8 actuellement.

Selon le ministère, ce sont les collectivités locales qui doivent élaborer leur projet localement en favorisant des activités sportives, culturelles, artistiques...

Néanmoins, il reste beaucoup de zones floues et des informations plus précises doivent nous parvenir. Chaque commune a jusqu'au 31 mars pour notifier son souhait de reporter à 2014 l'application de cette réforme, sinon la commune engagera la réforme dès septembre 2013. Toutes les questions que nous nous posons, à ce stade, n'ont pas de réponse.

Il faut savoir que dans cette réforme, après 15h30, les élèves sortiraient du temps scolaire donc la commune serait responsable des enfants. Parallèlement, le taux d'encadrement doit être de 1 adulte pour 14 enfants pour les moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants pour les plus de 6 ans. La conséquence pour Taluyers serait un besoin d'encadrants compris entre 15 et 18 personnes, à partir 15h30. Il faudrait trouver des activités intéressantes qui auraient un apport réel et des encadrants nombreux et compétents dont la moitié ayant le BAFA et un directeur BAFD. Des rencontres sont en cours avec les communes de la COPAMO et les directrices pour aborder cette question.

L'idée de réformer les rythmes scolaires mérite d'être posée mais les modalités de mise en place de cette réforme apparaissent compliquées pour les communes ; on sent un déplacement progressif de la prise en charge financière et en matière de responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales.

André LAMOUILLE indique qu'il faut donc bâtir un projet pédagogique d'ici mars et ce n'est pas évident, cela représente un gros transfert de compétence. Au-delà des moyens il faut des compétences.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, il faut un personnel nombreux, diplômé et disponible de manière permanente. Se pose aussi l'aspect financier pour la collectivité. Le coût estimé s'élève à 150 € par élève, l'Etat s'engage sur 50 € par élève pour les communes qui appliquent la réforme dès la rentrée 2013.

André LAMOUILLE s'interroge sur la priorité à donner à l'enfant. Beaucoup sortent de l'école primaire et ne savent ni lire ni écrire. Si le gouvernement avait dit qu'il mettait à disposition des gens pour aider à faire les devoirs, des calculs, écrire, pour-

quois pas. L'éveil des enfants existe déjà, il a été tellement priorisé que les fondamentaux ont été oubliés.

Odile BRACHET va rencontrer les deux directrices de l'école élémentaire et maternelle jeudi prochain, puis une deuxième rencontre avec les élus de la COPAMO aura lieu pour en parler. Dans l'idée, rajouter des petits bouts de 3/4 d'heure en fin de journée ne paraît pas vraiment intéressant, il faut voir le projet dans la globalité de l'année. Il faut faire l'état des lieux de l'existant car il y a déjà beaucoup d'actions, sorties, intervenants qui concourent à l'enrichissement culturel et artistique des élèves à Taluyers. Que devons-nous apporter aux écoliers, quels sont leurs besoins réels ? Prenons le temps d'y réfléchir et attendons plus de précisions dans les modalités de mise en place car il demeure trop de questions en suspens. Il apparaît donc difficile d'appliquer la réforme à Taluyers dès la rentrée 2013, c'est notre point de vue. Les deux directrices ont été rassurées quand on leur en a fait part.

Monsieur le Maire précise que la commune serait plus enclue à donner des moyens pour les élèves « décrocheurs ».

Monsieur le Maire et Odile BRACHET précisent que les informations arrivent progressivement et parfois se contredisent, il faut donc être prudent ; cette réforme ne peut pas être mise en place dans la précipitation.

Marc MIOTTO

• Par rapport au dossier en cours sur les eaux pluviales route de Saint Laurent d'Agny, le cabinet IRH a lancé ses études. Un contact a été pris avec les communes de Saint Laurent d'Agny et le Département du Rhône pour gérer le bassin versant.

André LAMOUILLE remarque que les travaux qui ont été réalisés l'année dernière ont bien amélioré la situation.

• Un rendez-vous avec le SYDER et Guy DANIEL permettra de faire le point sur les projets en cours :

- Amélioration du réseau existant et deux candélabres supplémentaires route de Saint Laurent d'Agny
- Extension du réseau sur la rue de la Gaillardié, rue de la Mairie et rue de la Bénichonnière.



FLEURS NATURELLES, ARTIFICIELLES, COMPOSITIONS BAPTEME, MARIAGE, DECES

FLEURISTE MARBRIER GÉRARD BIZE

265A RUE DE LA GRANGE – 69440 TALUYERS

TEL : 04.78.48.25.11 - 06.22.07.91.20

TOUS ARTICLES FUNÉRAIRES - POSE MONUMENT DANS TOUTES COMMUNES

Conseils municipaux

- Réhabilitation de l'ensemble de l'éclairage de la rue du Prieuré et du parking du Prieuré.
- Enfouissement du réseau rue de la Grange.

Par rapport à l'éclairage, Monsieur le Maire indique que depuis plusieurs mois il y avait des interrogations sur la sécurisation des lieux au niveau de la Maison des Associations et de l'environnement des écoles. Il a été prévu des gaines pour le cas échéant pouvoir installer de la vidéo-protection. Une autre idée qui a été formulée était plutôt d'arrêter si possible l'éclairage public entre minuit et 6h du matin. Cet espace non urbanisé pourrait avoir valeur de test.

L'éclairage actuel vers la Maison des Associations apparaît dispendieux mais il ne l'est pas. Il correspond à des normes qui sont imposées à la commune pour l'accessibilité de tous, mais il faut savoir que c'est un éclairage basse consommation.

Charles JULIAN

- Le nettoyage de printemps a lieu tous les deux ans et cette année il se déroulera le 23 mars au matin.

André LAMOUILLE

- Demande la position de la Mairie par rapport au mariage pour tous.

Monsieur le Maire répond que si la loi est votée, elle sera appliquée. A titre personnel, il considère que deux personnes, qui vivent et construisent un avenir commun, puissent le faire dans

un cadre plus sécurisé que le PACS vis-à-vis d'un héritage ou d'un achat en commun. Que cela doive s'appeler mariage est moins sûr.

André LAMOUILLE indique que c'est le mariage qui le gêne ; que deux hommes ou deux femmes s'aiment ne le gêne pas, après ce pose le problème des enfants et de l'adoption.

Monsieur le Maire dit qu'il est intéressant de consacrer quelque chose d'administratif qui soit plus solide que le PACS et, en effet, après se pose le problème de la filiation, de l'adoption et de la procréation et ces questions méritent d'être traitées avec beaucoup plus de précaution.

Odile BRACHET

- Au niveau de la compétence jeunesse, il y a un changement d'animateur, puisqu'une nouvelle animatrice arrive sur Taluyers, elle s'appelle Sonia MADOU. Elle a un cursus universitaire intéressant pour pouvoir s'occuper des jeunes. " Le 15/01 nous l'avons reçue avec Monsieur le Maire et Jérôme HENRY de la COPAMO pour lui indiquer nos objectifs en matière d'animation jeunesse (travail de proximité, relation avec les habitants, les associations, les agents et les élus de la commune). Un bilan sera rapidement fait avec le COPAMO."
- Un nouveau coordonnateur jeunesse a démarré le 28 janvier.
- D'ores et déjà une soirée découverte du nouveau local est prévue le vendredi 1er février.

compte rendu du conseil municipal du lundi 12 novembre 2012

Budget assainissement - Approbation du Compte Administratif 2012

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a plus de budget assainissement à voter car, en effet, depuis le 1er janvier 2013, la compétence assainissement collectif a été transférée au SYSEG. Il conviendra de reprendre et valider les résultats de l'exercice 2012 en fonctionnement et en investissement. Ils seront dans un premier temps récupérés sur le budget principal puis transférés au SYSEG en cours d'année. Les emprunts en cours seront eux aussi transférés au SYSEG.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2012 du budget assainissement M 49 qui se détaille comme suit :

SECTION EXPLOITATION	2012
Dépenses	43 057,42 €
Recettes	180 001,95 €
Excédent	136 944,53 €

SECTION INVESTISSEMENT	2012
Dépenses	36 820,24 €
Recettes	132 762,31 €
Excédent	95 942,07 €

Monsieur le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,
- APPROUVE le Compte Administratif 2012 du budget assainissement M 49.



Budget assainissement - transfert des résultats de l'exercice 2012 au budget communal exercice 2013

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 20121217-06 du 17 décembre 2012 approuvant le transfert total des résultats de clôture 2012 du budget annexe assainissement collectif de collecte des eaux usées au SYSEG;
- après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2012 ;
- constatant que les documents ci-dessus présentent un résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire de 136 944,53 € correspondant à 180 001,95 € (recettes de fonctionnement de l'exercice) - 43 057,42 € (dépenses de fonctionnement de l'exercice),
- un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement excédentaire de 159 490,35 €; correspondant à 132 762,31 € (recettes d'investissement de l'exercice) - 36 820,24 € (dépenses d'investissement de l'exercice) + 63 548,28 € (report de l'exercice 2011 en recettes d'investissement).
- constatant par ailleurs que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : en dépenses pour un montant de 3 332,00 €,

A L' UNANIMITÉ :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de 136 944,53 € comme suit : au compte R 002 de la section de fonctionnement du Budget communal exercice 2013 ;
- DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de 159 490,35 € comme suit : au compte R 001 de la section d'investissement du Budget communal exercice 2013 ;
- DIT que ces résultats, conformément à la délibération n°20121217-06 du 17 décembre 2012, seront transférés du budget communal - exercice 2013- au SYSEG par des opérations réelles.

Budget principal - Approbation du compte administratif 2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2012 du budget principal M 14 qui se détaille comme suit :

SECTION EXPLOITATION	2012
Dépenses	1 009 174,73 €
Recettes	1 426 603,74 €
Excédent	417 429,01 €

SECTION INVESTISSEMENT	2012
Dépenses	3 123 145,76 €
Recettes	2 394 062,50 €
Excédent	729 083,26 €

Monsieur le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- APPROUVE le compte administratif 2012 du budget communal M 14.

Il est rappelé que les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Taluyers n'ont pas progressé entre 2011 et 2012. L'évolution du ratio « Dépense de fonctionnement par habitant » illustre ce propos :

- 2007 : 457 €/habitant
- 2008 : 477 €/habitant
- 2009 : 485 €/habitant
- 2010 : 465 €/habitant
- 2011 : 453 €/habitant
- 2012 : 457 €/habitant

Par comparaison : 600 €/habitant pour les communes de 500 à 2 000 habitants et 705 €/habitant pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants. Source : DGCL (analyse des comptes de gestion 2010).

Les recettes ont elles aussi été assez stables, permettant de dégager une épargne brute de 417 000 €.

Affectation du résultat de l'exercice 2012 du budget communal

Le Conseil Municipal,

- après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2012 ;
- constatant que les documents ci-dessus présentent un résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire de 417 444,43 € ; correspondant à 1 426 603,74 € (recettes de fonctionnement de l'exercice) - 1 009 174,73 € (dépenses de fonctionnement de l'exercice) + 15,42 € (solde de l'AFR Taluyers-Saint Laurent d'Agny),

un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement excédentaire de 231 085,87 € correspondant à 2 394 062,50 € (recettes d'investissement de l'exercice) - 3 123 145,76 € (dépenses d'investissement de l'exercice) = - 729 083,26 € + 960 161,24 € (report à l'exercice 2012 de l'excédent d'investissement 2011) + 7,89 € (solde de l'AFR Taluyers-Saint Laurent d'Agny).

- constatant par ailleurs que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 943 869,00 € et en recettes pour 386 928,00 €.

A L'UNANIMITÉ:

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Compte 1068 : Excédents de fonctionnement 2012 capitalisés : 417 444,43 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'investissement comme suit : R 001 : Report en section d'investissement du budget primitif 2013 : 231 085,87€

Conseils municipaux

Taux d'imposition 2013 des trois impôts directs locaux

Monsieur le Maire indique que les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées depuis le début du mandat, elles ont évolué au maximum au rythme de l'inflation ce qui est moins rapide que la plupart des collectivités. Par conséquent, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 impôts directs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l' UNANIMITE - VOTE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2013 comme suit :

TAXE	TAUX 2013
Taxe d'habitation	14,55 %
Taxe foncière (bâti)	16,96 %
Taxe foncière (non bâti)	53,99 %

Subventions 2013 aux associations et au Centre Communal d'Action Social

Au regard des demandes formulées pour l'année 2013 et compte tenu des conventions passées avec les associations prévoyant le versement à la commune d'un loyer pour l'occupation des locaux municipaux, Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

- 3 179,23 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- 35 575 € aux autres associations, répartis comme suit :

Association	Subvention nette	Compensation du loyer	TOTAL
Alégria	300 €	260 €	560 €
Amicale boules	0 €	260 €	260 €
Amicale des pompiers	1 200 €	0 €	1 200 €
Association musicale	3 500 €	5 000 €	8 500 €
Bibliothèque municipale	3 500 €	580 €	4 080 €
Club de l'amitié	0 €	260 €	260 €
Club des coteaux	0 €	260 €	260 €
Atelier passion	0 €	260 €	260 €
Loisirs temps jeunes	700 €	1 620 €	2 320 €
Prieuré talusienne	2 000 €	0 €	2 000 €
Sou des écoles	250 €	0 €	250 €
Tal'La forme	0 €	3 100 €	3 100 €
Talus'Arts	600 €	400 €	1 000 €
Talusatis	500 €	0 €	500 €
Festivarts	600 €	400 €	1 000 €
Tennis club	500 €	0 €	500 €
USTLMO	500 €	0 €	500 €
Université villageoise	0 €	1 100 €	1 100 €
OCCE et classes vertes	2 600 €	3 775 €	6 375 €
Autres subventions	460 €	0 €	460 €

Objet : Budget principal - Adoption du Budget primitif 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2011 du budget communal qui se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	2013
Dépenses	1 567 223,53 €
Recettes	1 567 223,53 €

SECTION INVESTISSEMENT	2013
Dépenses	2 055 857,42 €
Recettes	2 055 857,42 €

Dominique CHAPUT n'est pas convaincu par les WC publics mais souhaite voter le BP 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, - APPROUVE le Budget Primitif 2013, budget communal, et précise qu'il a été voté par chapitres en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Objet : Marché de construction d'une maison des Associations et d'un plateau sportif - lot 17 VRD - Avenant n°3

Le présent avenant concerne, pour des raisons de sécurité, la fourniture complémentaire de galets dans la noue à l'arrière des terrains de sport (1 268,50 € HT) et la réalisation d'une allée gravillonnée entre le parking enherbé et l'arrière de la Maison des Associations (6 859,69 € HT).

Le montant total de cet avenant n°3 s'élève à 8 128,19 € HT, soit une augmentation totale de 6,7% du montant initial du lot. Il convient d'indiquer que ce lot 17 fera l'objet d'avenants en moins-value car des travaux ne seront pas exécutés (réalisation de murets).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - APPROUVE l'avenant n° 3 du lot 17 - VRD - à conclure avec l'entreprise MGB pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif.

Monsieur le Maire précise que la maître d'œuvre a transmis une synthèse provisoire des avenants en plus-value et en moins-value sur l'ensemble des lots du marché. Elle fait ressortir pour l'instant un surcoût total qui s'élève à environ 6 500 €, soit +0,2 % pour l'ensemble du marché.

Une mauvaise nouvelle est intervenue la semaine dernière : le titulaire du lot plomberie-chauffage-ventilation a déposé le bilan et il reste pour environ 35 000 € de travaux à exécuter. La problématique de la procédure est que désormais le dossier de l'entreprise est entre les mains du liquidateur désigné par le tribunal de commerce.

La livraison initialement prévue début avril sera sans doute repoussée.

Acquisition d'un local et travaux pour l'agence postale communale - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député de la 11ème circonscription du Rhône

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un local et des travaux pour le transfert de l'agence postale communale, la commune de Taluyers est susceptible de solliciter une subvention auprès de la réserve parlementaire de Monsieur le Député de la 11ème circonscription du Rhône.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DÉPENSES (€ HT)		
Acquisition du local	50 460,00 €	
Travaux	15 000,00 €	
TOTAL	65 460,00 €	
RECETTES (€ HT)		
DETR 2013	30 003,00 €	
Dotation parlementaire	6 000,00 €	
Département du Rhône	16 365,00 €	
Fonds propres	13 092,00 €	
TOTAL	65 460,00 €	

Il convient par conséquent de solliciter officiellement cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - SOLLICITE une demande de subvention auprès de la réserve parlementaire de Monsieur le Député de la 11ème circonscription du Rhône dans le cadre du projet vu ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Adhésion à « la charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

La charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) prévoit :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre

en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Charles JULLIAN précise que le nouveau contrat de rivière du Garon aura un objectif : la lutte contre les pesticides. L'Etat demande aux collectivités locales de montrer l'exemple et d'arriver à « zéro pesticide ». Si la commune adhère à la charte, elle peut bénéficier d'aide de la part du contrat de rivière.

Cette charte a trois niveaux :

- Niveau 1 : mise en place d'un plan de désherbage, formation des agents et communication auprès de la population,
- Niveau 2 : suppression des herbicides sur les espaces classés à risques, communication et sensibilisation des jardiniers amateurs,
- Niveau 3 : suppression totale des pesticides sur l'ensemble des espaces gérés par la collectivité.

Il est nécessaire d'anticiper pour ne pas subir à terme les contraintes de la loi.

Thierry MICHAUDON indique qu'il est demandé de faire des efforts pour limiter l'utilisation de pesticides mais aussi que le village soit propre, sans mauvaises herbes.

Dominique CHAPUT dit que cette charte joue aussi un rôle éducatif vis-à-vis de la population et permet de sensibiliser.

Monsieur le Maire juge positivement cette charte tout en estimant que les gens ne sont pas tous prêts à l'accepter. Il faut trouver un compromis entre la propreté du village et la limitation de l'utilisation des pesticides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions)

- DECIDE de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte correspondante.

TOUR DE TABLE

Marc MIOTTO

• PLU : une réunion préparatoire s'est déroulée le 8 mars dernier. La première mission consiste à mettre à jour et intégrer les documents d'urbanisme (décrets, lois, SCOT, ...) qui impactent le PLU. Deux réunions auront lieu le 5 avril à 14h30 et le 30 avril à 14h30. Entre les deux dates, le groupe de travail « PLU » se sera réuni afin d'apporter des réponses le 30 avril, aux questions posées le 5.

> rappel élagage

Une haie ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur, si elle est plantée à 0.5 m de la limite du terrain. (article 671 du code civil). Il est obligatoire d'élaguer la végétation, en limite de propriété, qui déborde sur la voie publique.

La responsabilité des propriétaires pourrait être engagée, si par négligence un incident survenait, causé par ces branchages.

• Eclairage public : une intervention auprès du SYDER va être initiée afin de faire une expérimentation visant à couper l'éclairage sur certains secteurs la nuit. Le secteur des écoles et de la Maison des Associations est le plus facile.

A ce propos, il est important de communiquer pour rappeler les normes imposées à la commune en matière d'éclairage sur ce secteur : 20 lux sur le mail piéton jusqu'à la buvette. L'éclairage est assuré par des ampoules LED.

Guy DANIEL

• poursuit en indiquant que 26 luminaires « boules » seront remplacés par 12 candélabres rue du Prieuré avant la fin de l'année (éclairage plus performant et plus économique). En 2014, il est prévu de supprimer 25 poteaux et mâts d'éclairage dans le cadre de la dissimulation des réseaux rue de la Grange et d'étendre l'éclairage au nouveau chemin piéton qui mène aux écoles.

Véronique MARY

• La ludothèque de Mornant tiendra son Assemblée Générale le 27 mars prochain. Elle a été créée il y a deux ans et à cette époque, l'association escomptait 70 adhérents : il y a désormais 217 adhérents (familles et collectivités). L'association fonctionne donc très bien et est à la recherche de bénévoles.

Odile BRACHET

- Conseil d'école maternelle et élémentaire: pour les effectifs de 2013 en maternelle et élémentaire, à priori pas de changements pour l'instant.
- Fête des écoles : 22 juin.
- Action jeunesse : premier bilan positif avec l'animatrice et le coordonnateur de la COPAMO.
- Restauration scolaire : la commission école travaille sur le cahier des charges pour clarifier la demande, avec l'intention de prioriser la qualité et évaluer le critère environnemental. Le cahier des charges doit être finalisé pour la mi-avril et le prochain titulaire du marché sera désigné pour le mois d'août.
- Réunion ce jeudi avec le personnel cantine pour faire un bilan et aborder la question des formations.



Commissions

Un grand MERCI !

Aux parents et aux enfants qui ont bien voulu accompagner les agents techniques et les élus lors de cette opération « Nettoyage de Printemps » du samedi 23 Mars.
Tâche bien ingrate de ramasser les déchets de quelques-uns, abandonnés dans nos fossés le long des voiries, qui malheureusement ne connaissent pas la beauté de nos campagnes...

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT



Halte au gâchis alimentaire !

Un constat, 17 % de la population souffre de malnutrition dans le monde et plus d'un tiers de la production alimentaire mondiale est jetée ! Le gaspillage alimentaire est un véritable fléau au niveau mondial, les pays européens ne sont pas à l'écart de ce phénomène.

Un français jette plus de 20 kg de nourriture par an dans sa poubelle, 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes alimentaires (source ADEME).

En effet, nos poubelles regorgent de nourriture et pourtant il suffit d'adopter quelques réflexes simples qui tiennent bien souvent du bon sens : faire un état des lieux de ses besoins, établir une liste de courses et s'y tenir, ranger les aliments en fonction des dates de péremptions, accommoder les restes de repas...

Pour une famille avec deux enfants, cela représente entre 400 et 500 € jetés en une année.

Sur le territoire du Sitom, environ 1 600 tonnes de déchets alimentaires sont collectés et incinérés. C'est un coût pour la collectivité et en conséquence pour l'habitant. Nous sommes donc tous concernés ! Ne pourrait-on pas y réfléchir.

Depuis septembre 2012 le Sitom effectue des visites dans les restaurants scolaires et vérifie les poubelles. Quelle stupéfaction : une quantité considérable de nourriture est jetée chaque jour. Le Sitom est là pour aider les collectivités dans leur démarche de réduction des déchets. Des solutions existent à l'instar de ce qui a été mis en place à la cantine d'un collège d'une commune du Sitom. En effet, la Direction, en accord avec son prestataire a décidé d'établir de nouvelles règles et de modifier le parcours des élèves au sein du Self. Cette démarche a aussi été soutenue par le Sitom avec l'installation d'un composteur afin de transformer les épluchures de légumes, les trognons de pommes...

Tous responsables, alors en période de crise, ne pourrait-on pas apporter un peu plus d'intérêt à notre qualité de vie ? Cela passe aussi par la nourriture, qui n'est certainement pas destinée à être jetée !

Charles JULLIAN



D'ici 2025, l'objectif européen est de réduire de 50% le gaspillage alimentaire.

2014 sera donc l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Voir la campagne du ministère « Manger c'est bien, jeter ça craint » : <http://alimentation.gouv.fr/manger-c-est-bien-jeter-ca-craint>

> rappel feux

SEUL le brûlage des déchets verts est toléré.
Il est strictement INTERDIT de brûler
⇒ les dimanches et jours fériés,
⇒ les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures
⇒ et pendant toute la période s'étendant du 1er Avril au 31 Octobre de chaque année.

Le brûlage est également INTERDIT à l'intérieur des lotissements.

> rappel travaux

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués QUE :
⇒ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
⇒ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
⇒ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Commissions

Ambroisie : une plante invasive à détruire

Régulièrement dans le bulletin municipal, nous attirons votre attention sur cette plante invasive qui par son pollen, du mois d'août à octobre peut provoquer des rhinites, irritation des yeux, asthme parfois sévère.

Le nombre de personnes allergiques a augmenté de 70 % depuis 2008 en Rhône Alpes et le coût des soins représente près de 20 millions d'euros...

Cette plante invasive est malheureusement bien présente dans notre commune et sa destruction est rendue obligatoire par un arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2000.

Le préfet du Rhône, par un communiqué de presse du 14 janvier 2013, a déclaré

que la présence d'ambroisie dans les parcelles agricoles va faire l'objet d'une vigilance accrue et d'un renforcement de la lutte en 2013.

Si 75 % des ambroisies sont situées sur des terres agricoles, il ne faut pas oublier non plus les bords de route, et les zones notamment de chantier.

Nos agents techniques sont particulièrement vigilants pour participer à la destruction de cette plante, toutefois chacun d'entre nous peut veiller à son élimination avant qu'elle n'arrive au stade de la pollinisation des mois d'août et septembre.

Un arrachage en juin ou un broyage de la plante fin juillet / début août en fait un geste citoyen.

L'agence régionale de la santé Rhône Alpes, le 23 janvier 2013, a sollicité les mairies afin que des référents ambroisie soient nommés dans chaque commune : élu ou agent communal.

Pour Taluyers, ont été proposés : C. Jullian (adjoint), G. Daniel (délégué) et Delphine Picoron (policière municipale). Pour en savoir plus consulter le site internet : www.ambroisie.info.

Charles JULLIAN



**SARL ETS JOSE
ENTREPRISE DE MACONNERIE**

Pour tous vos travaux d'aménagement intérieur ou extérieur, carrelage, pavé, dalle, construction ou extension ou surélévation de maison, piscine, garage, Façade, toiture, charpente, n'hésitez pas contactez moi : devis gratuit

ZA La Ronze
69440 TALUYERS

tel. fax : 04 78 48 28 93
Port. : 06 21 60 06 54
Messagerie : sarljose@wanadoo.fr

PLANTATION
ELAGAGE
ENTRETIEN
PAVAGE DALLAGE
CREATION de PARCS et JARDINS

BRUNO REURE

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
bruno.reure@wanadoo.fr

Révision de l'inventaire des espaces naturels sensibles, Département du Rhône.

.....

Par courrier en date du 27 février 2013 Mme Danielle CHUZEVILLE, Présidente du Conseil Général, informait notre commune, que le Département procérait à la révision de l'inventaire des espaces naturels sensibles.

Identifiés pour la recherche de la faune et de la flore, ces espaces avaient été cartographiés en 1993, et les connaissances naturalistes évoluant, le Département a informé les communes concernées de la révision du périmètre de ces espaces.

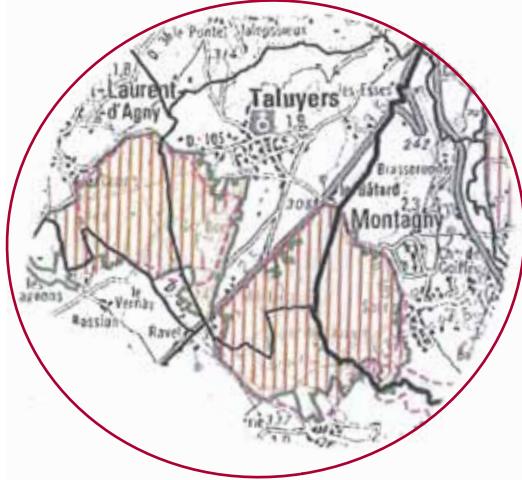
La commune de Taluyers est concernée par 2 espaces naturels sensibles, l'un situé dans la plaine de Berthoud en bordure de la commune et de Saint Laurent d'Agny, l'autre sur les landes et plateaux de Montagny (protégé par un arrêté de

biotope) qui est situé aux frontières des 3 communes de Taluyers / Chassagny / Montagny.

Un espace naturel sensible n'a pas de caractère réglementaire, mais permet aux collectivités de développer des plans de gestion financés par le Département en vue de valoriser ces espaces. Ceci afin de favoriser la découverte de la nature en relation avec les activités traditionnelles, notamment pour nos secteurs agricoles qui permettent l'entretien des espaces et la diversité des cultures pratiquées.

Une chance de pouvoir disposer de tels outils dans nos communes rurales !

Charles JULLIAN



Salon de Coiffure Mixte

84, place de la Bascule
69440 Taluyers

Mouvement
d'Hait

Tél : 04 78 48 25 71

Commissions

Le Parc Eco Habitat à St Symphorien sur Coise

Inventons ensemble l'habitat de demain !

Le Parc Eco Habitat est né de la volonté de la communauté de communes des Hauts du Lyonnais et de la Maison Familiale Rurale du Val de Coise (formation initiale aux métiers du bâtiment), avec la participation financière du Département, de l'Etat et de l'Europe.

Le Parc Eco Habitat est un bâtiment basse consommation où sont régulièrement organisées des conférences sur le thème de l'éco construction, des énergies renouvelables et des bâtiments performants.

Un centre de documentation spécialisé sur la construction est à la disposition du public et des scolaires.

Le partenariat entre le Parc et les jeunes étudiants aux métiers du bâtiment situé sur le même site est à ce titre exemplaire.

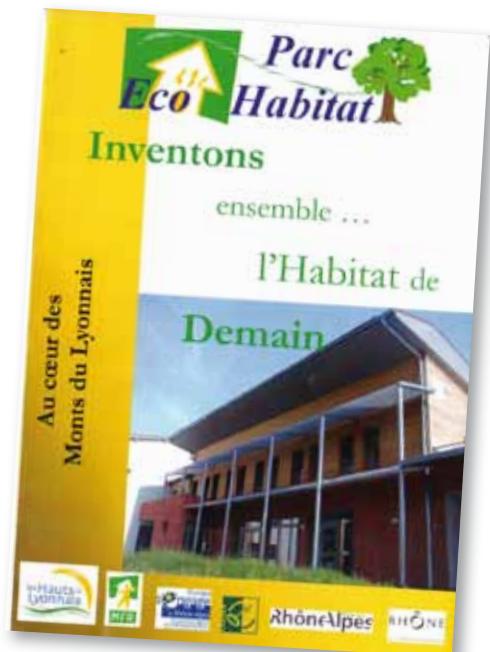
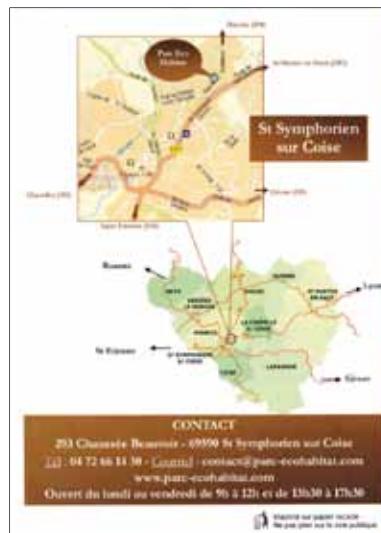
Le Conseil Général a organisé à l'attention des élus une visite du Parc le jeudi 28 mars 2013, à laquelle j'ai pu participer.

Des expositions et des visites pédagogiques sont réalisées au sein du Parc pour tous ceux qui souhaiteraient investir dans l'éco construction ou

connaître les bâtiments de demain.

C'est une visite à programmer et surtout, n'oublions pas que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Pour en savoir plus : www.parc-ecohabitat.com - Téléphone : 04 72 66 14 30

Charles Jullian
Adjoint au cadre de vie



Garage Morellon

**Mécanique - Carrosserie - Peinture
Vente de véhicules neufs et d'occasion**



**Z.I. des Platières - D42 - 69440 MORNANT
Tél. 04 78 48 21 99 - garage.morellon@orange.fr**

Nos ordures ménagères et le tri sélectif

Grace au financement de la COPAMO et du SITOM (Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), la commune de Taluyers fait partie des premières communes du secteur qui ont été dotées d'un équipement de silos enterrés.

Ils sont désormais installés et parfaitement intégrés près de la salle d'animation, de la maison des associations et des écoles. A terme, les 16 communes de la COPAMO devraient être dotées de ce type d'équipement, qui pour des raisons financières ne peut pas remplacer tous les silos des points d'apport volontaire situés dans le village.

Néanmoins de nombreux Talusiens profitent de cet équipement avec un accès sécurisé et éclairé.

Charles JULLIAN

Deux chiffres en conclusion :

La tonne de verre

- apportée aux silos volontaires ou déchetterie = coût de **20 €**
- remise par erreur avec les ordures ménagères = coût de **100 €**.

OUI Le tri, ça peut rapporter gros....



PEPINIERES
Laurent CHAZOTTIER
Arbres et Arbustes d'ornement
Espèces fruitières • Rosiers



415 chemin de la Lorende
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY
Tél. 04 78 48 72 67
Fax 04 78 48 79 33
Vente aux particuliers

ACPPA La Christinière
Accueil et Confort
Pour Personnes Agées

10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr



Commissions

Un nouvel Espace Jeunes à Taluyers !

Depuis le 1er Février, le nouvel Espace Jeunes de Taluyers a ouvert ses portes route de Berthoud. Lumineux et flamboyant neuf, avec une grande salle où l'on peut jouer au billard, au baby foot, faire des parties de jeux vidéos ou des activités créatives.

les mercredis :
de 14h à 17h pour les 11-13 ans,
de 17h à 19h pour les 14-17 ans
les vendredis:
de 16h à 21h pour les 14-17 ans.

La structure possède également une grande cuisine toute équipée afin de préparer de bons petits plats ... le tout donnant sur des terrains de basket et de foot !



Boom Party

Le vendredi 19 avril dernier, afin de fêter les vacances, Sonia MADOUI, animatrice de l'Espace Jeunes de Taluyers a organisé La Boom Party pour les jeunes âgés entre 11 et 13 ans.

15 collégiens se sont déplacés et ont pu danser et s'amuser à leur guise. Des jeux comme « les chaises musicales » leur ont été proposés dans une ambiance festive et conviviale !

En parallèle, différentes activités sont proposées à la même tranche d'âge durant les vacances scolaires (stage photo, accrobranche, peinture sur vinyle, ongles et coiffure, réfection d'anciens objets ou vêtements...) L'animatrice élabore le programme d'activités en fonction des envies et des idées des jeunes, n'hésitez donc pas à lui transmettre vos souhaits ! Des séjours d'été seront également organisés cet été (plage, sports extrêmes, Paris...)

L'Espace Jeunes est accessible à tous, et Sonia vous accueille avec plaisir tous les jours durant les vacances scolaires et les mercredis et vendredis le reste de l'année.

N'hésitez pas à demander davantage d'information au 06.27.67.69.41 ou par mail à ej.taluyers@acc-paysmornantais.fr.

Sonia



inauguration espace berthoud

invitation



Pascal Outrebon, Maire de Taluyers,
et l'équipe municipale,
Paul Delorme, Conseiller Général,

**Vous convient à l'inauguration de l'Espace Berthoud,
la Maison des Associations "Les Passerelles",
la Halle, les tennis et jeux de boules,
l'Espace Jeunes, les terrains de jeux, la Salle d'Animation
et le tri sélectif**

Le Samedi 13 septembre à 11 h 15

L'inauguration sera suivie d'un apéritif,
offert à tous les Talusiens.



Commissions

Au restaurant scolaire

Le contrat de livraison des repas avec le restaurateur Sogeres arrive à terme en fin d'année scolaire. Les élus de la commission Ecole / Cantine et Jeunesse se sont penchés sur le cahier des charges pour le lancement d'un nouveau marché. La lecture du degré de satisfaction des personnes concernées (enfants, agents et enseignants) a mis en évidence des points à améliorer dans la qualité des produits alimentaires proposés. Nous avons donc souhaité augmenter nos exigences en matière de qualité, « l'important est avant tout ce qui est dans l'assiette ! »

Il sera donc demandé aux candidats de fournir :

- des aliments issus de l'agriculture raisonnée,
- des viandes de provenance uniquement française,

- du poisson pêché en pleine mer,
- des produits frais au minimum à hauteur de 70%, chaque prestataire pouvant proposer plus !

Le conditionnement des plats livrés (en gastronomes inox jusqu'à présent) pourra être en matière réutilisable ou recyclable, avec une prise en charge de la réutilisation et/ou du recyclage par le prestataire lui-même.

N'oubliions pas que ces repas doivent satisfaire quotidiennement en moyenne 130 convives élèves et une dizaine d'adultes !

Odile BRACHET



Repas des Anciens 2013

C'est encore avec grand plaisir que la municipalité a accueilli ses Anciens en ce samedi 19 janvier à la Salle d'Animation de Taluyers.

Malgré un temps de saison, la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous ! En arrivant, les 124 personnes présentes ont été accueillies par les membres du CCAS, les élus et le Comité des fêtes qui offrait l'apéritif. Puis tout le monde a pris place

pour écouter le discours de monsieur le Maire et déguster le repas préparé par monsieur Boudon de St Laurent d'Agny. Nos Anciens ont particulièrement apprécié l'animation de Christian Richard, qui les a fait chanter et danser tout l'après-midi sur le thème du cinéma. Cette journée permet aux plus isolés de sortir un peu de chez eux et de rencontrer leurs compatriotes Talusiens. C'est aussi l'occasion de mettre en relation les

personnes qui souhaitent sortir de leur isolement et faire connaissance avec les responsables des deux Clubs des Anciens de Taluyers.

En espérant tous vous retrouver l'année prochaine !

Véronique MARY

325 rue de la Châtaigne 69700 CHASSAGNY
Tél. 04 72 24 57 18 - E-mail : contact@shani-spa.fr
www.shanispa.fr



PEUGEOT

Garage FLACHY - PEUGEOT SERVICES MORNANT

Réparateur Agréé

Maintenance - Carrosserie - Vente véhicules neufs

www.garage-flachy.com

Éclairage Public

Trop énergivores et peu efficaces, les lampes à vapeur de mercure, plus communément appelées « Ballons fluo » vont devoir céder la place dans moins de deux ans, directive européenne oblige.

26 « Ballons fluo » éclairant la rue du Prieuré vont donc être remplacés par une douzaine de candélabres « nouvelle génération » au cours de l'année 2013. Le parking du prieuré, les voûtes d'accès rue de la Tour et rue JM. Chollet ainsi que les murs de pierres du parking seront également éclairés et mis en valeur par des éclairages « nouvelle génération ».

Cette rénovation massive d'un patrimoine d'éclairage public vieillissant permettra de réduire de près de 50% la consommation électrique de ces équipements, tout en jugulant, grâce à une meilleure maîtrise des flux lumineux, une pollution lumineuse souvent envahissante.

Toujours en 2013, l'éclairage de la rue de la Gaillardièrera sera terminé entre la rue de la Mairie et la rue de la Bénichonière

afin de sécuriser les lignes « péibus » qui permettent l'accès piéton aux écoles. Pour terminer l'investissement 2013 concernant l'éclairage public, la mise aux normes de l'ensemble des armoires de commande réparties sur la commune devrait amener au remplacement d'une majorité d'entre elles. La présence d'horloges dans ces armoires techniques permettra à la future équipe municipale de choisir d'éteindre (ou non) l'éclairage public une partie de la nuit.

Enfin pour clore le chapitre relations avec le SYDER* en 2014, il est prévu d'enfouir les réseaux rue de la Grange et donc de supprimer 25 poteaux et mâts divers et disgracieux tout en réalisant un éclairage public performant et économique qui sécurisera le cheminement piétons dans cette rue étroite et dangereuse.

Guy DANIEL
Conseiller délégué au SYDER

*SYDER : Syndicat des Energies du Rhône.

L'éclairage public dans l'environnement des écoles n'est pas « Versailles », mais le résultat imposé (encore une norme) d'un éclairage de l'ensemble des mails piétons pouvant recevoir des personnes à mobilité réduite.

Le choix des candélabres (à faisceaux lampe led) nous permet de répondre à cette exigence mais aussi de contribuer aux actions d'économie d'énergie mises en place sur notre commune.

**Le saviez-vous : les faisceaux d'ampoule led consomment trois fois moins qu'une ampoule Ballon fluorescent et son indice de rendu des couleurs passe de 50% à 90%...
Performance, esthétique et Economie vont bien ensemble.**

Marc MIOTTO



Baisse de l'incinération en 2012

Une bonne nouvelle ! Les tonnages de l'incinération sont en baisse !!!

Bravo !

En 2010 et 2011, les tonnages incinérés ont augmenté (15 372.46 tonnes en 2010, 15 383.02 tonnes en 2011).

En 2012, ce chiffre est en baisse sensible (15 319.96 tonnes).

C'est 60 tonnes en moins incinérées qu'en 2011.

Continuons en ce sens. Chaque tonne en moins = 100 € de gagnés.

Nos tonnages de 2012 sont inférieurs à ceux de 2009. Nous pouvons nous féliciter mais ne relâchons pas nos efforts !

Ordures ménagères incinérées pour le territoire du SITOM :

**2012 : 190 kg/an/hab
2011 : 193 kg/an/hab
2010 : 194.7 kg/an/hab
2009 : 193.14 kg/an/hab**

Source: <http://www.sitom-sud-rhone.com>



Associations

SCL

Ce matin du 7 avril, ils étaient 74 à braver la fraîcheur de ce printemps.

En provenance de Givors, Saint-Laurent d'Agny, Taluyers, Charly, Grigny, Brignais, Ecully, Brullioles, Saint-Sorlin, Saint-Marcel Bel Accueil (38680 I), Orléans, Chaponost, La Mulatière, Vaugneray, Ampuis, Chaussan, Vourles, Echalas, Mornant, Lyon, Craponne, Marcy-l'Etoile, Montagny, Saint-Didier-au-Mont d'Or, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Messimy.

Un grand merci à tous d'avoir répondu si nombreux à notre invitation.

Les organisateurs (SCL + LPO + Université villageoise + Groupe de Protection des Busards du Rhône) espèrent que tous les participants ont passé un bon moment en compagnie des oiseaux de notre territoire et vous donnent rendez-vous pour de nouvelles découvertes en 2014...



LE TOP EN DEBAT

Le TOP (Tronçon Ouest Périphérique) prévu pour 2028, appelé Anneau des Sciences par le Grand Lyon, maître d'ouvrage, serait en fait la première couronne à l'ouest de l'agglomération lyonnaise en prolongement de TEO depuis Ecully/Valvert jusqu'à Oullins ou Pierre-Bénite sur l'A450. La SCL, impliquée durant les nombreuses réunions du débat public (septembre 2012/mars 2013) aux côtés des autres associations, dénonce les manques, les mensonges et les dérives d'un tel projet sur les plans financier et environnemental. Nous avons obtenu que soit réalisée une étude parallèle indépendante qui est allée largement dans notre sens : le Grand Lyon a sous-estimé la possibilité de promouvoir les transports en commun qui pourraient remplacer le TOP pour beaucoup moins cher. A noter que Gérard COLLOMB, le Président du Grand Lyon, annonce publiquement que l'Anneau des Sciences doit être réalisé en même temps que le Grand Contournement de Lyon (la deuxième couronne). Nous devons donc rester très vigilants : le monstre des Coteaux du Lyonnais pourrait ressurgir d'un moment à l'autre.

L'A45 EN SUSPENS

Quelques jours après avoir été reçue en octobre 2012 au ministère des transports aux côtés des représentants d'ALCALY, la SCL a appris qu'une commission gouvernementale, dite Mobilité 21, a été mise en place pour hiérarchiser les différents projets d'infrastructures sur le territoire français. La SCL a adressé un dossier très complet à chacun des dix membres de Mobilité 21 pour faire valoir ses arguments contre l'A45. Elle a aussi été reçue par Madame SAS, membre de cette commission, très à l'écoute de nos arguments. Le rapport de Mobilité 21 devrait être rendu d'ici juin 2013. La SCL espère que l'A45 n'apparaîtra pas dans les projets à réaliser d'une manière urgente et qu'elle sera même peut-être classée parmi ceux à oublier définitivement, compte tenu de son coût pour les collectivités et de son impact négatif sur l'environnement et sur la circulation à l'entrée de l'agglomération lyonnaise. Depuis toujours, la SCL prône l'amélioration des cadences sur la ligne ferroviaire et l'amélioration de l'A47 existante dans la Vallée du Gier ainsi qu'un aménagement du territoire en faveur de l'emploi dans le bassin stéphanois.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS

Les adhérents nous soutiennent fidèlement depuis 23 ans, la SCL s'inscrit dans une démarche d'information de la population et de propositions auprès des élus et des services de l'Etat. Notre action n'est crédible que grâce aux adhérents que nous représentons.

Nous lancons un appel à tous les nouveaux habitants de Taluyers.
Si vous souhaitez réfléchir, débattre et agir face aux problèmes bien réels de transports dans les Coteaux du Lyonnais, contactez-nous !
Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés.

> contacts

J-M DUSSARDIER,
président du Comité
E-mail : dussardier.jm@wanadoo.fr
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33

Sou des Ecoles

Le Goûter de Noël avec le Sou des Ecoles

Le vendredi 21 décembre 2012, le Sou des Ecoles offrait un goûter aux enfants des deux écoles du village. Pour cette occasion, le Père Noël s'était invité dans les 4 classes de maternelle et avait distribué plein de cadeaux. Ensuite, un conte de Noël original, leur a été présenté. Petits et grands ont été captivés par l'histoire de Lucille qui cherche la maison du Père Noël. Mise en scène collectivement par Carine (Sou des Ecoles), Brigitte (Bibliothèque de Taluyers) et Nicole (Bibliothèque de St Laurent d'Agny) et avec la participation de la Boîte à Déguisements. Merci à tous pour votre disponibilité.

Le Carnaval avec le Sou des Ecoles

Ce sont plus de 50 enfants du groupe scolaire de Taluyers, accompagnés de leur famille, qui ont répondu présent à l'appel du Sou des Ecoles pour célébrer le carnaval.

Ce samedi 16 février, le soleil, les confettis et la bonne humeur ont rythmé le défilé dans les rues du village. Nous remercions toutes les petites mains pâtissières qui nous ont régaliés au



moment du goûter et tous les bénévoles qui ont participé et fait de cette journée un moment fort sympathique.



La fête des Ecoles aura lieu samedi 22 juin. A cette occasion, nous solliciterons l'aide des parents pour le bon déroulement de cette journée : montage, démontage et tenue des stands.

Petit rappel : nous louons un trampoline à la semaine au prix de 10 € et le week end à 5 € (informations : 06-50-32-35-24.)

L'équipe du Sou

Troisième marche familiale

Le dimanche 14 avril 2013 a eu lieu la 3ème rando familiale organisée par le Sou des Ecoles.

Le printemps étant enfin arrivé, c'est sous le soleil que les randonneurs ont pu découvrir les trois parcours qui étaient proposés :

le 4 km avec un jeu de piste proposé aux enfants,

le 8 km qui passait par Orléans et faisait découvrir de beaux paysages et,

le 12 km qui permettait d'admirer la chapelle Saint Vincent à Saint Laurent d'Agny et le panorama qu'offre ce site.

Les 372 randonneurs ont également apprécié les ravitaillements sur les parcours et le petit repas à l'arrivée, servi dans la bonne humeur à la salle d'animation.

Les membres du Sou remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette journée un succès : Carine et Emilie pour la préparation du jeu de piste, l'équipe enseignante qui s'est prêtée au jeu, les bénévoles toujours fidèles, les parents qui ont donné de leur temps, les agents communaux et Adeline du bureau de poste.

Nous vous donnons rendez-vous pour le goûter de l'exposition aux écoles le vendredi 24 mai.

L'équipe du Sou



Associations

Des nouveautés pour les concerts de la chorale Alegria

La chorale Alegria a souhaité cette année associer à ses concerts des formes musicales éloignées du chant chorale. Elle a accueilli en janvier à Mornant, Duo Linear Cane, un duo de clarinettes et en mars à Craponne un groupe de rock pour un concert au profit d'Asmali une association oeuvrant pour le Mali.

Elle s'apprête à renouveler l'expérience le vendredi 24 mai en l'église de Mornant à 20h30 en partageant une soirée avec Transhumance un groupe de folk irlandais et breton.

Si vous avez envie de soutenir l'initiative de cette chorale qui vise à faire vivre la musique, venez les écouter dans un répertoire renouvelé.

Renseignement au 06 58 10 97 84

Martine DURY



Amicale Boule

Le 7 décembre 2012, l'amicale boule a eu l'honneur de recevoir toutes les sociétés du secteur des Monts du Lyonnais pour son assemblée générale.

L'amicale boule remercie Monsieur le Maire de sa présence en début de réunion. Après le rapport moral, sportif et financier, il y a eu l'élection du nouveau comité de direction. La soirée s'est terminée par la remise de récompense suivie d'un petit casse-croûte.

Le samedi 5 janvier les membres du bureau de la société ont été heureux de remettre les vestes aux joueurs pour les compétitions officielles. Elles sont sponsorisées à 50% par un partenaire, 25% par la société, le reste restant à la charge du joueur.

Le 26 janvier le bureau a accueilli tous les sociétaires et amis pour sa traditionnelle dégustation de tripes.

Suite au retard de la livraison des nouveaux jeux, la société remercie la municipalité et le bureau de l'amicale boule de Saint Laurent d'Agny pour le prêt des jeux à l'occasion du challenge Guyot-Tayol du lundi de Pâques.

Malgré un temps incertain 29 doublettes ont pris le départ de la compétition, la victoire est revenue à Georges PIEGAY de Taluyers associé avec Jean-Jacques FERLAY de St Martin en Haut sur Georges RIBERON et Angel MARCO de Mornant sur le score de 13 à 5.

Le prochain concours se déroulera le 28 juin à 18 heures à l'occasion de la coupe des Vignerons.

Inscription au 04 78 48 74 22

Robert MAS



L'Amicale Boule à travers l'histoire (2e partie)

• •

Dans cette suite de l'article consacré à l'association « L'Amicale Boule », Robert MAS va nous faire partager les voyages effectués par ses membres et leurs familles dans leurs nombreuses sorties.

En marge des ses activités « boule lyonnaise », l'Amicale a toujours maintenu un climat de convivialité par des fêtes, casse-croûte, repas et autres manifestations. En particulier, elle a organisé pendant trente ans une sortie annuelle au début du mois de septembre. Certains se rappelleront de nombreuses anecdotes.

Au début, un autobus était suffisant puis deux furent nécessaires, suite à l'engouement suscité par ces journées :

- 1962 : La Chartreuse, repas à Saint Laurent du Pont.
- 1963 : Genève, repas à Gex.
- 1964 : Le Mont Gerbier des Joncs.
- 1965 : Le Vercors, repas au col du Rousset.
- 1966 : Le col du Frêne.
- 1967 : Chamonix, la mer de glace et l'aiguille du midi avec un temps magnifique.
- 1968 : Le lac Chambon dans le Puy de Dôme.
- 1969 : Donmartin les Cuisseaux en Saône et Loire.
- 1970 : L'aven d'Orgnac, Pont d'Arc.
- 1971 : Alpe d'Huez.
- 1972 : La Grande Chartreuse, repas à Miribel les Echelles.
- 1973 : Les Saintes Marie de la Mer.
- 1974 : Les cols du Galibier et Lautaret, repas à Villard d'Arène.
- 1975 : Die et le col du Chêne à marquer d'une pierre noire à cause d'un accident.
- 1976 : La Haute Loire, repas à Craponne sur Arzon.
- 1977 : Vichy et dégustation de l'eau, repas à Bellerive sur Allier.
- 1978 : Le Haut Jura et ses lacs, repas à Saint Laurent du Jura.
- 1979 : Le lac d'Issarlès, repas au bord du lac.
- 1980 : Le mont Ventoux, repas à Malaucène.
- 1981 : Le Vercors, repas à Vassieux.
- 1982 : Le viaduc de Garabit.
- 1983 : Messy sur Grogne, Cluny, Villié Morgon.
- 1984 : Grotte de la Balme, lac de Paladru, repas à Roche Plage.
- 1985 : Moulin de Richard le Bas, Ambert, repas à Fournols d'Auvergne.
- 1986 : La 25e sortie, le tour du mont Blanc par Lausanne, Aoste, Courmayeur, le Petit et Grand Saint Bernard, de plus à cette occasion, les participants ont approché le pape Jean Paul II en déplacement sur ces même lieux et à quelques mètres seulement.
- 1987 : La Bourgogne et les Hospices de Beaune, repas à Trintry.
- 1988 : Palais du facteur Cheval, le lac Campos, repas au bord du lac.
- 1989 : Visite de la fabrication des cocons de Lyon, les bords de Saône, repas à Saint Bernard.
- 1990 : Ambert, col du Beal, Couzan, repas au Brugeron.
- 1991 : La 30e sortie sur trois jours dans le Périgord noir, Rocamadour, Sarlat, Gouffre de Padirac, Grotte de Lascaux, Tulle, Brive.

Merci encore à tous les organisateurs et bénévoles sans qui cette longue aventure n'aurait pu être vécue.

Robert MAS
(Président de l'Amicale Boule)



Sortie en 1970 à l'Aven d'Orgnac.



Sortie en 1982 au viaduc de Garabit.



Repas en 1982 au viaduc de Garabit

Associations

Rendez vous à la Bibliothèque

La bibliothèque a proposé plusieurs rendez-vous conviviaux en ce début d'année.

Tout d'abord l'après-midi « Jeux de Société », début février, a réuni petits et grands pour quelques parties endiablées et la découverte de nouveaux jeux apportés par les participants. Ce rendez-vous annuel a remporté un franc succès et nous vous attendons tous, aussi nombreux l'an prochain.

Le mardi 19 avril, les plus petits ont pu écouter leur histoire du soir bercés par les contes de la soirée « Mille et une Nuits ». Pyjamas et doudous étaient les bienvenus.

Pour la troisième année, les élèves de maternelle et de primaire participent au prix littéraire « Le Prix du Coin » et chacun pourra voter pour son livre préféré courant mai. Cécile Roumiguière, auteur, est venue à cette occasion rencontrer des CM2 pour présenter son métier ainsi qu'un de ses romans.

Les clubs continuent.

Au club des lectures partagées, après les romans gourmands et Yasmina Khadra, nous plongerons dans les polars francophones.

Les tricoteuses, brodeuses et autres bricoleur es du club « De Livres en Aiguilles » ont exposé leurs créations courant avril pour nous faire découvrir leur talent.

Quant aux « chatteuses » du club « Let's Chat in English », elles discuteront prochainement du film « Big Fish » de Tim Burton.

Au cours de l'assemblée générale qui s'est déroulée le mercredi 10 avril, Dominique Bonte a présenté sa démission au poste de présidente et est remplacée par Brigitte Louste à qui nous souhaitons la bienvenue. Outre la présence habituelle de Gérard Chollet nous avons apprécié la présence de M. Le Maire venu nous parler du projet de mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO, ainsi que celle de Charles Jullian. Ceci témoigne de l'intérêt que portent nos élus au service public rendu par la bibliothèque. Nous remercions chaleureusement Dominique Bonte pour ces années données à l'association, pour son efficacité et sa bonne humeur, nous lui souhaitons réussite dans son nouveau projet professionnel.

Permanences et animations sont assurées grâce à des bénévoles qui auraient grand besoin de voir leur groupe s'étoffer. Toute bonne volonté est bienvenue : dynamisme et bonne humeur au menu !

l'équipe de la Bibliothèque

> rdv clubs

« lectures partagées »

Samedi 25 mai à 10h30

« de livres en aiguille »

premier mardi du mois à 20h

« Let's Chat in English »

mercredi 15 mai à 20h30

Les mordus des classes en 3

Si vous êtes né(e)s en 1923, 1933, 1943, 1953, 1963, 1973, 1983, 1993, 2003 ou si vous êtes le bébé de l'année et né(e) en 2013, vous faites partie de l'élite.....

Tout le monde le sait, LA CLASSE EN 3, C'EST LA MEILLEURE !!!

Venez fêter l'événement avec nous le DIMANCHE 9 JUIN 2013

Au menu :

Défilé dans le village, apéritif offert par le Comité des Fêtes sur la place de la Bascule, repas des Classes à la salle d'animation et gratinée offerte par l'association des Mordus pour les plus courageux....

Pierre NAUROY



> inscriptions

Salle des Associations de Taluyers :

19h/21h le jeudi 16 mai

10h/12h le samedi 25 mai

18h/20h le lundi 27 mai

(Attention, pas d'inscriptions possibles après ces dates)

Plus de renseignements auprès de :

Bernard Bergeron au 06/86/53/12/70

Michèle Castello au 06/82/88/95/23

Myriam Crozier au 04/78/19/33/83

Sylvie Jullian au 04/78/48/24/84

Pierre Nauroy au 06/85/80/73/24



L'association Talus'arts de TALUYERS organise pour la quatrième année consécutive son « FESTIV'ARTS » le samedi 25 mai 2013 sur le thème l'Amérique & la Louisiane « Nouvelle Orléans » sur fond de jazz, à la Salle d'animation de Taluyers.



Après le succès de Festiv'arts 2012 sur l'orientalisme, gageons que la réussite de Festiv'arts 2013 sera à la hauteur du succès du groupe de jazz invité pour l'occasion.



Le thème Louisiane qui a ponctué l'année artistique a permis à travers aquarelles et acryliques de traverser l'Atlantique, de croquer bayous et autres joueurs de jazz, et de rendre un hommage au peintre américain Edouard Hopper.

Au cours de cette journée, nous aurons à la fois le plaisir d'apprécier l'exposition des travaux des élèves -enfants et adultes- exécutés pendant l'année, et d'accueillir notre artiste invitée Marie Ligier de Laprade qui dédicacera son nouveau livre Anabelle et Baltimore.

Le célèbre orchestre "THE BIG BEAT BAND" animera la soirée. Fondé en 1994 par Patrick BENSOUSSAN, c'est un des incontournables groupes de Jazz Lyonnais de six musiciens, accompagnés de danseuses et danseurs de Jazz Rock de la région, pour une ambiance cajun et vieux sud assurée.

Le vernissage - qui aura lieu à 12 heures - permettra rencontres et échanges autour de la pratique du dessin et de la peinture au sein de l'école.

Dès 19 heures 30 « dîner concert jazz » uniquement sur réservation. Après l'apéritif le repas sera composé du plat préféré de Louis Armstrong le « red beans and rice » et de la fameuse tarte aux noix de pécan.

Les tickets vendus au prix de 25 € (adultes) et 12 € (enfants de moins de 12 ans) serviront pour une loterie : 3 lots mis en jeu dont 1 toile d'artiste.

Réservez votre journée du samedi 25 mai 2013.

Contact sur le site Talus'arts
www.talus'arts.fr ou Tél
 Sheila GAILLARD 06.13.68.36.64.

Francine RULLIAT



Association Musicale de Taluyers

La soirée "Audition de Printemps" de l'Association Musicale de Taluyers était, cette année, placée sous le signe de la « diversité ». Ce 6 avril 2013, les nombreux élèves ont pu, une fois encore, faire preuve de leur talent en interprétant des musiques et des chansons issues de répertoires très variés. Chaque prestation était ponctuée de saynètes jouées par la troupe de théâtre "Tacheboulards". Les nombreux spectateurs ont pu apprécier le travail des classes de piano, trompette, violon, batterie, guitare, flûte, clarinette, saxophone, accordéon, sans oublier la célèbre chorale.

Ce thème de la diversité a aussi permis d'entendre de très jolis morceaux interprétés à la harpe, au cors des alpes, au violoncelle ou à travers des mélodies orientales. Comme chaque année, l'entracte, très chaleureux, a permis de déguster toutes sortes de gourmandises salées ou sucrées en offrant au public la possibilité de se rencontrer, de discuter dans une ambiance conviviale.

Régis POULAIN



Nouveau bureau au Comité des Fêtes

En janvier un nouveau membre est venu rejoindre le Comité des Fêtes qui compte donc à ce jour 12 membres : Raphaël CHOLLET Président, Marie-Claude MARET Trésorière, Véronique MARY Secrétaire, Danièle ARMA, Raymond CELLE, Eliane FONTAINE, Marie-Paule CHOLLET, Viviane RULLIAT, Marie-Noëlle PREBET, Marie-José PERRIER, Jean-Noël MALCLES et Dominique DJAKER, notre « petit » dernier qui nous apporte son dynamisme et sa constante bonne humeur.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le mardi 14 mai à 20h30, salle des associations. Toute personne qui désire nous rejoindre est la bienvenue !

Si vous avez des envies de voyage (à la journée), n'hésitez pas à nous en faire part. Nous recherchons des idées !

Nous vous rappelons également que nous tenons à votre disposition, associations ou particuliers, toute une liste de matériel pour vos réceptions ou manifestations : vaisselle, friteuses, machine à hot-dog, plancha, crêpières, barnum et sono.

Pour tous renseignements ou réservation, contacter :
Raphaël 06.66.41.80.56,
Marie-Claude 06.62.18.40.85
Raymond 06.74.72.09.35.

Le 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique, nous vous proposerons snack et buvette. Promis, nous serons mieux organisés que l'an dernier !

Nous vous donnons également rendez-vous le **dimanche 29 septembre** pour déguster notre fameux saucisson à la grappe sur la place de la Bascule.

En attendant, nous vous souhaitons de passer un très bon été.

Véronique MARY

Les Prieurités Talusiennes vous présentent :

LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE

Comédie d'après William Shakespeare
Grand spectacle de théâtre et de danse

Jeudi 27 Juin - Vendredi 28 Juin - Samedi 29 Juin et Dimanche 30 Juin
à 21h30 dans le Parc du Château Talluy

Au programme également :

Vendredi 21 juin - 21 h 30 - Château Talluy
Le Cid de Corneille par la Compagnie Miressance

La mise en scène largement inspirée des « carceri de Piranési » nous emporte dans un monde différent de celui du «Cid » classique, tout en respectant scrupuleusement le texte.

Le décor autarcique, la puissance de la musique, le jeu rugueux et énergique des comédiens, les couleurs et la lumière nous précipitent au sein d'un univers brutal dans lequel les sentiments humains, exacerbés, trouvent leur chemin.

Nous voici immersés au milieu des âmes troubles, du fanatisme, de la folie, de l'envie, de la violence de la passion amoureuse.

Création et mise en scène : Elisabeth Chastagnier
Avant première du festival off d'Avignon 2013
Entrée : 15 € plein tarif - 10 € tarif réduit

Lundi 1er juillet - 21 h 30 - Château Talluy
« 4 pouces font une paume » -
Danse moderne et contemporaine par la Compagnie Plurielles

Un spectacle « esthétique » rempli d'émotions et de surprises visuelles

L'objectif atteint n'est pas tant important que le chemin parcouru pour l'obtenir...belle maxime - point de départ de la nouvelle pièce de la Compagnie Plurielles. Chemin d'ombre et de lumière, labyrinthe complexe, où l'on se débat ou se laisse porter...par les préjugés, les dictats, l'énergie pour se chercher, pour se trouver...vraiment ?

Soutenues par des musiques de l'époque baroque à l'époque contemporaine, sur la trace de grands penseurs en quête de réponses tel que Vitruve et son homme, les danseuses mettent leur gestuelle enrichie de techniques diversifiées au service de

vente billets

Devant la boulangerie :

Dimanche 26 mai de 10 h 30 à 12 h 30
Dimanche 16 juin de 10 h 30 à 12 h 30
Dimanche 23 juin de 10 h 30 à 12 h 30
Tarif : 12 € - Tarif réduit : 8 € (moins de 12 ans)

Renseignements auprès de :

Angèle Lebrun : 06 25 95 62 92
Jean-Marie Pupier : 06 76 64 19 42
Hélène Le Lay : 06 79 50 29 80

pass
3 spectacles
30 €

- le Cid
- le songe d'une nuit d'été.
- 4 pouces font une paume.

Accueil de loisirs avec LPM, c'est bientôt l'été !

Accueil loisirs des 4/12 ans

L'Association Loisirs en Pays Mornantais (LPM), gestionnaire pour la COPAMO des accueils de loisirs, accueille vos enfants de 4 à 12 ans tout au long de l'année. Pour cet été, l'équipe vous concocte un super programme avec plein d'activités sur place et bien sûr, des séjours et des mini-camps pour prendre le large ! Venez surfer sur notre site régulièrement pour vous informer (rubriques centres et séjours).

Du 8 juillet au 2 août, l'accueil de loisirs de Taluyers sera ouvert à l'école élémentaire.

En août, les animateurs accueilleront vos enfants dans la salle du périscolaire de l'école élémentaire, de 7h30 à 9h et de 17h15 à 18h30. Une navette assurera le transport de vos enfants jusqu'à l'accueil de loisirs de Mornant dès le **lundi 5 août et jusqu'au vendredi 23 août.** Ensuite, du 26 au 30 août, les enfants iront à l'accueil de loisirs de Rontalon sur le même principe.

Comment inscrire votre enfant ?

Pour l'été : les inscriptions débutent dès le lundi 13 mai aux permanences

habituelles des centres (Mornant : mardi de 16h à 18h30, 21 avenue du Souvenir et Soucieu : jeudi de 16h à 18h30 au 1 rue de la Poste : pas d'inscriptions par mail ni téléphone) et à **Taluyers à la Salle des Associations (à côté de la mairie), les samedis 1er et 8 juin, de 9h à 12h.**

Pour les mercredis de la rentrée 2013/2014 :

suite au manque de places sur les mercredis et afin de répondre au mieux à vos attentes, nous vous proposons un système de pré-inscriptions. Vous trouverez les fiches de pré-inscription sur www.loisirsenpaysmornantais.fr (rubrique Outils Pratiques / Inscription).



Retournez-nous votre dossier avant le 21 juin. L'association et la COPAMO se réuniront fin juin pour étudier toutes les demandes. Les places seront attribuées prioritairement aux familles monoparentales qui travaillent, familles dont les deux parents travaillent, familles dont un membre est porteur d'un handicap, familles dont l'inscription concerne plus de deux enfants. Toute inscription en cours d'année sera étudiée selon les places restantes.

> contacts

Sabine SPERY

04 78 44 17 02 ou 06 62 69 82 32

Association Loisirs en Pays Mornantais
21 avenue du Souvenir

69440 MORNANT

Mail : centredeloisirs.lpm@orange.fr

Site : www.loisirsenpaysmornantais.fr

La ludothèque PLANET'JEUX à Mornant

La ludothèque Planet' Jeux vous propose un espace de jeux sur place, un lieu de rencontres et d'échanges qui s'adresse aux enfants aussi bien qu'aux adultes. Nos adhérents peuvent également emprunter des jeux et jouets. Le choix est vaste puisque nous en avons à ce jour, plus de 1000 ! C'est l'endroit rêvé pour emprunter des jeux et jouer en famille...

Pendant l'automne et l'hiver, la ludothèque organise une fois par mois des soirées jeux à la ludothèque, gratuites et ouvertes à tous, qui vous permettront de passer un moment convivial et ludique ! La ludothèque se déplace aussi certains dimanches dans les villages environnants pour des après-midis jeux.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les adhésions et nos manifestations ou si vous voulez rejoindre notre équipe de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter au 09.51.32.15.15 ou par courriel : maptitefamillepourdemain@hotmail.fr

La ludothèque est ouverte le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h00, le vendredi de 15h30 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h30. Elle se trouve au 7, avenue du souvenir, (parking des Verchères) à Mornant



En partenariat avec La Mairie de Mornant, Copamo, CAF et Département du Rhône



Nous rencontrer : Espace culturel • BI du Pilat • 69440 Mornant
COPAMO • BP 38 • 69440 Mornant
>>> www.cc-paysmornantais.fr



L'actualité des RAMI

Les Relais d'Assistantes Maternelles Itinérants (RAMI) sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans et à leurs accompagnateurs, familles, assistantes maternelles, sur inscription.

Les animatrices vous accueillent sur toutes les communes de la COPAMO pour des ateliers d'éveil (musique, psychomotricité ...), selon un planning prédefini, et, généralement au rythme d'une fois tous les quinze jours.

Pour ce début d'année 2013, les animatrices du RAMI vous proposent différents ateliers ou formations en faveur des enfants et/ou des adultes tels que :

- **Des ateliers relaxation pour adultes** sur les communes de Chassagny et Taluyers, au rythme d'une fois par mois.

- **Des ateliers de psychomotricité** sur la commune de St Sorlin : une fois par mois, une psychomotricienne proposera des ateliers destinés aux enfants leur proposant des parcours de psychomotricité globale, des jeux de motricité fine...tout en expliquant aux adultes l'utilité de ces jeux.

- **Une réunion sur le thème de la sécurité routière**, a été proposée par un membre de la MAIF sur les communes de Rontalon, Orlénas, Mornant et St Maurice sur Dargoire ainsi qu'**une formation de recyclage aux premiers**

secours proposée aux assistantes maternelles sur St Didier sous Riverie et sur Orlénas.

- **Un mini-spectacle** sur le thème du conte a été proposé pendant les vacances scolaires de février sur St Didier sous Riverie.

Les RAMI vous accueilleront pendant les vacances scolaires sur différentes communes, à raison de 3 jours consécutifs dans la même salle :

Vacances d'été :

- du mardi 09 au jeudi 11 juillet à Ste Catherine
- du mardi 16 au jeudi 18 juillet à St Jean de touslas
- du mardi 23 au jeudi 25 juillet à Orlénas
- du mardi 30 juillet au jeudi 1er août à St André la côte

N'oubliez pas de vous inscrire à l'avance, le nombre de places étant limité.

Les journées de la petite enfance se dérouleront du lundi 24 au jeudi 27 juin sur le thème des « 5 sens ». Une invitation sera envoyée aux personnes inscrites au RAMI (fin mai/début juin), si vous souhaitez la recevoir n'hésitez pas à nous contacter. Un affichage sera présent dans chaque commune.

Les animatrices sont à votre écoute par mail, téléphone et vous reçoivent

au centre culturel de Mornant, service enfance/jeunesse/social, sur rendez-vous, pour des permanences d'accueil et d'information (contrats, convention collective....).



> contacts

RAMI SUD :

Sandrine GOUTAGNY : 06.77.42.82.31

RAMI NORD :

Laétitia SERENO : 06.75.71.49.50

rami@cc-paysmornantais.fr

www.cc-paysmornantais.fr

En avant Scoot COPAMO

Un scooter vous permettrait de vous rendre plus facilement au travail ou en formation ? L'Espace Emploi-Formation de la COPAMO vous propose une solution à petit prix.

La COPAMO (Communauté de communes du Pays Mornantais) met à votre disposition 2 scooters en location au prix de 10€ la semaine, assurance, casque et antivol inclus.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de résider sur l'une des 16 communes du



territoire intercommunal et d'être en parcours d'emploi ou de formation.

Le permis B ou le BSR ne sont obligatoires que si vous êtes nés après 1987.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service Economie Emploi Formation de la COPAMO ou rendez-vous directement auprès de ses animateurs à l'Espace Emploi Formation, Boulevard du Pilat à Mornant.

Contact : 04 78 44 05 92 ou : emploi@cc-paysmornantais.fr

Découvertes en tout genre avec l'Office du Tourisme des Balcons du Lyonnais



Nouveauté : Randoland

Vos enfants commencent à faire grise mine et à traîner les pieds au regard de la marche que vous avez concoctée ? Pas de panique, nous vous proposons de mener l'enquête avec l'inspecteur Rando à Taluyers ! C'est une nouveauté à Taluyers ! L'Office du Tourisme des Balcons du Lyonnais vient de mettre en place un circuit ludique et familial dans le village.

« Finies les balades où les « gones » traînent les pieds. Muni de ses fiches Randoland, c'est votre enfant qui rythmera la promenade en jouant le rôle de guide-explorateur ! Les indices sont collectés sur des éléments du patrimoine local et les énigmes permettent à l'enfant et à son entourage d'ouvrir les yeux, de prendre le temps d'observer et de s'émerveiller des richesses du village.



Ces fiches circuits ludiques sont conçues comme un jeu de piste pour motiver les enfants de 4 à 12 ans dans leur progression tout au long du parcours. 3 niveaux selon les âges :

- pour les 4-6 ans.
- pour les 7-9 ans.
- pour les 9-12 ans.

Sur les traces de l'inspecteur Rando, ils devront résoudre une énigme adaptée à leur âge et à leur niveau scolaire. Sur un itinéraire d'environ 4 km, le chemin alterne entre découverte du village et balade sur le sentier viticole.

Le circuit est disponible dans votre Office du Tourisme au Clos Fournereau et à la Tour du Vingtaine à Mornant ainsi qu'à la bibliothèque et à la mairie de Taluyers (2 €).

Besoin d'idées de sortie pour ce week-end ?

Vous souhaitez connaître les manifestations qui sont organisées chaque week-end sur notre territoire ? L'Office de tourisme des Balcons du Lyonnais vous propose « Le Bougez week-end en Pays Mornantais ». Pour le recevoir, il vous suffit de nous communiquer votre adresse mail avec nom, prénom et commune de résidence à l'adresse suivante : animation@otbalconslyonnais.fr

Vous souhaitez connaître tous les bons plans du Pays Lyonnais ?

Plus une minute à perdre ! Inscrivez-vous sur la page Facebook du Lyonnais, Monts et Coteaux.

Vous y trouverez nos coups de cœur et l'actualité en direct du Lyonnais !

<http://www.facebook.com/pages/Le-Lyonnais-Monts-et-Coteaux-Tourisme/161274753913943>

A noter dans vos agendas : la visite guidée mensuelle de l'aqueduc du Gier !

A la rencontre des romains bâtisseurs : l'aqueduc du Gier

Tous les 3e samedis du mois de Pâques à Toussaint

Rdv : 15h30 - tour du Vingtaine à Mornant

Petits et grands, nous sommes tous intrigués par les vestiges de l'aqueduc du Gier. Marine Rulliat, guide à l'Office de Tourisme vous propose de remonter le temps, 2000 ans en arrière, pour comprendre la construction et le fonctionnement du plus long aqueduc menant à Lugdunum. Découverte du

pont traversant le vallon du Mornantet, canal et son puits de regards.

Tarif : 2.50 par adulte, 1.50 pour les adhérents, gratuit pour les moins de 15 ans

Bons plans :

A l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays, l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais vous proposera **une visite gratuite de l'aqueduc du Gier** le samedi 15 juin à 15h30 au départ de la tour du Vingtaine



Inscription à l'Office de Tourisme au 04 78 19 91 65 ou par mail à accueil@otbalconslyonnais.fr

Le Mois de la Randonnée pour tous à Mornant

Le printemps est arrivé, la belle saison peut commencer sur les chemins du Pays Mornantais. D'ailleurs, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Rhône s'invite dans le Pays Mornantais le 23 mai et le 2 juin pour vous proposer des sorties Rando, en partenariat avec l'Office de Tourisme !

Le jeudi 23 mai : Rando patrimoine, un véritable bol d'air pour découvrir le patrimoine local de notre territoire ! Rdv à partir de 8h au boulodrome à Mornant

- 2 circuits de randonnée au choix de 14 ou 18km
- Repas le midi au boulodrome
- Visite guidée de Mornant

Le dimanche 2 juin : Rando-Challenge

RDV à 8h30 à la salle des fêtes Noel Delorme à Mornant

- Chaque équipe doit parcourir un itinéraire donné, à une vitesse fixée par l'organisateur (~ 4 Km/h), en s'approchant le plus possible du temps de parcours de référence qui est tenu secret.
- Tout au long du parcours sont disposées des bornes « Rando Challenge®».
- Sur chaque borne figure une question avec 3 réponses possibles.

L'équipe doit choisir la bonne réponse et compléter le carton d'autocontrôle qui lui a été remis au départ.

Inscription impérative pour participer à ces journées, alors n'attendez plus, rendez-vous sur le site <http://rhone.ffrandonnee.fr> (rubrique Mois de la Randonnée)

Nouveauté : guide « En Famille dans le Lyonnais » disponible à l'office de tourisme des Balcons du Lyonnais.

Venez vite le récupérer pour partager des moments forts en famille dans les Monts et Coteaux du Lyonnais.

A découvrir en Pays Mornantais :

- Jeu Randonland à Taluyers
- La ferme des Ours Gourmands (animaux de la ferme, jardin aromatique, randonnée avec les ânes, goûter et anniversaire à la ferme)
- Là-Haut sur la Montagne (goûter et anniversaire à la ferme)
- L'âne citadin (balade contée et randonnée familiale avec les ânes)
- Moto Quad Concept

Marine Rulliat,
Office de Tourisme des Balcons
du Lyonnais
Tél: 04 78 19 91 65



Compte rendu de la réunion du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (S.R.D.C.)

En l'an 2000, l'étude et la construction d'un réseau câblé utilisant la technologie de la fibre optique ont été réalisés sur la commune de Taluyers, grâce à un important financement du Conseil général complété par les apports de sociétés privées. L'objectif était de couvrir la majorité des villages et hameaux du département du Rhône, hors agglomération lyonnaise.

L'ensemble du réseau est géré par l'EPARI (Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information) et l'exploitation commerciale est concédée à la société privée.

Après bien des vicissitudes liées au fait que la société prévue pour exploiter le réseau n'a pas toujours été à la hauteur technique et commerciale des attentes des usagers, les Talusiens ont enfin pu, selon leur implantation géographique avoir le choix entre plusieurs technologies :

- L'internet classique ou rapide (ADSL) avec ou sans l'abonnement à France-Télécom.
- L'internet par fibre optique (531 prises Numericable sur la commune avec un taux de pénétration de 7%).
-

Le service s'est peu à peu amélioré, la société exploitante et câblo-opérateur français UPC ayant fusionné avec Noos, en mars 2004, puis avec Numericable, en juillet 2006. Depuis fin 2009, ce réseau fonctionne en très haut débit (THD en solution FFTLA) sur notre commune, suite au déploiement de cette technologie dans l'ensemble du département. La fiabilité s'est ainsi améliorée avec en plus la mise en place d'une nouvelle gamme d'abonnements proposée.

La Municipalité et ses principaux bâtiments (Mairie, Ecoles, Bibliothèque municipale) sont abonnés au câble. En tant que service public, elle bénéficie de la gratuité et de la « garantie du temps de rétablissement » en cas de panne réseau. Il est à noter que les abonnés privés profitent indirectement de cette garantie par effet « parapluie ». Afin de défendre les intérêts publics, les communes du Rhône se sont rassemblées dans le Syndicat S.R.D.C. et les représentants se rencontrent régulièrement. La dernière réunion a eu lieu à l'Hôtel du Département le vendredi 29 mars 2013, elle a permis de faire le point sur le fonctionnement du réseau et de débattre sur les orientations futures en matière d'aménagement numérique du territoire. Tous les détails et comptes-rendus sont disponibles sur le site de l'EPARI : <http://www.rhone.fr/epari>.

Les points positifs sont d'une part l'augmentation constante de la fiabilité et, d'autre part la croissance du nombre des abonnés. Un autre point positif est lié au fait que cinq boutiques Numericable ont été ouvertes sur notre secteur ces dernières années, trois à Lyon, une à Craponne et une à Pierre-Bénite.

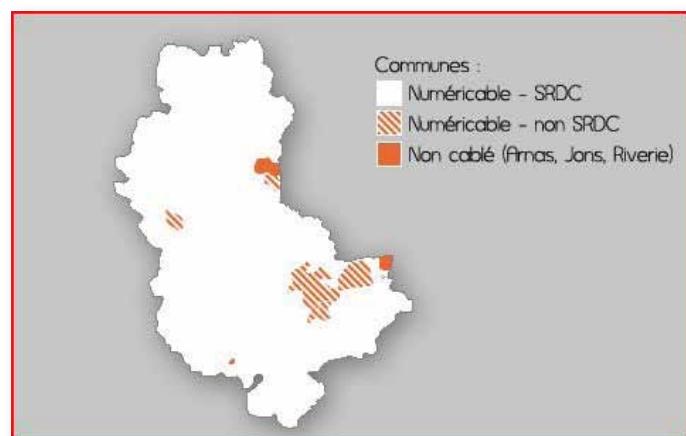
Les points négatifs sont liés au fait que l'exploitant, suite aux défaillances techniques et commerciales passées n'a pas encore épuré l'historique et ses comptes d'exploitations sont encore négatifs. Enfin en tant que municipalité, nous n'avons

toujours pas accès aux schémas de câblage de la commune et ne pouvons ainsi renseigner les habitants demandeurs d'information sur leur éventuelle éligibilité et sur l'implantation géographique des prises.

Aussi pour tout problème d'abonnement, technique ou administratif, les clients potentiels doivent joindre directement Numericable au 3990.

Concernant le futur, nous devrions voir la mise en place de la concurrence sur le haut débit par fibres optiques avec Orange (qui s'engagerait pour une couverture à 95% dans le Département) et SFR, de plus la concession en place actuellement doit se terminer en 2015 risquant de freiner les investissements sur l'extension du réseau durant les dernières années. Enfin la grande inconnue est liée au futur découpage entre le Département et Lyon Métropole, ce qui risque de déséquilibrer la représentativité au Syndicat et redessiner la carte du réseau.

Néanmoins, le partenariat entre Numéricable et le Conseil général du Rhône se poursuit. Dans le cadre de son plan de relance, le Département s'est engagé dans le cofinancement de l'opération permettant au fournisseur de réseau de couvrir jusqu'aux territoires les plus isolés, et donc les moins rentables pour lui. Un chantier de plus de 9 mois a ainsi pu être entrepris avec l'ensemble des 279 communes de l'EPARI, qui représente un total de 240 000 logements. Actuellement, la concession ne traite pas des zones d'activités commerciales mais néanmoins, du côté des entreprises, une petite vingtaine de zones d'activités, principalement située hors Grand Lyon, va, elle aussi, bénéficier de l'arrivée de la fibre optique. Le réseau devrait, là aussi, être ouvert à tous les opérateurs présents sur les marchés des entreprises.



Gérard CHOLLET
(Membre du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

copamo

Route de St Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.44.14.39.
@ copamo@acc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

office de tourisme les balcons du lyonnais

Route de St Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.19.91.65.
@ accueil@otbalconsdulyonnais.fr
www.otbalconslyonnais.fr

espace culturel jean carmet

Boulevard du Pilat
69440 MORNANT
- 04.78.44.05.17.
@ culturel@acc-paysmornantais.fr

espace emplois

- 04.78.44.05.92
@ emploi@acc-paysmornantais.fr

bureau informations jeunesse

- 04.78.44.98.56
@ bij@acc-paysmornantais.fr

MORNANT UTILES

piscine intercommunale

- 04.78.44.10.73

perception

- 04.78.44.01.20.

direction départementale des territoires

39 avenue de Verdun
69440 MORNANT
- 04.78.44.98.00.

conciliateur

Monsieur CRISTALLINI
- 04.78.81.57.51.
Permanence Mairie de Mornant le 1er jeudi de chaque mois

assistante sociale

Maison du Département
7 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
- 04.78.19.93.20.

UTILES

nos élus

Député : Georges FENECH
- 04.78.81.08.98.
Conseiller Général : Paul DELORME
Permanence mairie de Mornant
Sans RDV 9h00 à 11h00 - 1er vendredi du mois

veolia

25 allée des Châtaigniers
69700 MONTAGNY
- 0810 000 777

sdei assainissement collectif

244 avenue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
- 0810.514.514
URGENCES - 0810.814.814.

erdf-grdf

Abonnements - 0810.875.306.
Dépannage Electrique - 0810.761.773.
Dépannage Gaz - 0810.686.003.

point préfecture

6 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.05.19.

hôtel des impôts

1 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.52.60.

caisse d'allocations familiales

Permanence mairie Brignais
Lundi 13h30 à 16h30
- 04.78.05.15.11.

pôle emploi

11 rue Baudin
69600 OULLINS
- 39.49.

Fleur & Apparence
(RonyFlore)

9 - II Av. du Souvenir - 69440 MORNANT

04 78 44 29 17

à distance

Une fois la carte remplie Fleur & Apparence

vous offre 10% d'achat dans tout le magasin

Hors pièce de décl. - validité 1 an

Taluyers tout simplement

Cérémonie de la FNACA au Monument aux Morts

.....

Ce mardi 19 mars 2013, notre commune recevait comme chaque année les membres de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie) du pays mornantais.

Ce 51ème anniversaire du Cessez le Feu en Algérie revêt depuis le 6 décembre 2012, un caractère particulier puisque la date du 19 mars est devenue officiellement la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le matin, les membres de la FNACA étaient présents aux cérémonies du mémorial à Bron. À 15h45, ils se sont rassemblés autour du Monument aux Morts de Taluyers afin d'écouter l'allocution de Monsieur André Million, Président du Comité, puis la lecture de l'ordre du jour du Général Ailleret du 19 mars 1962 suivi de la lecture du manifeste national FNACA. Le dépôt de gerbe par le Président du Comité puis par Monsieur le Maire de Taluyers a été suivi d'une minute de silence, puis l'ensemble des participants a entonné La Marseillaise. Monsieur le Maire de Taluyers a rendu hommage à ceux qui ont combattu, à ceux qui sont tombés en Afrique du Nord en accomplissant leur devoir et à tous les morts pour la France.



La fin de la cérémonie a été suivie d'un pot convivial dans le local de la Fabrique aimablement prêté par la paroisse.

Gérard CHOLLET

Damien Devaux
Créateur de jardin

Paysagiste

- Pavage • Dallage • Enrochement • Clôture
- Escalier • Maçonnerie paysagère • Bassin • Muret
- Elagage • Plantation • Taille de haies

Taluyers - 04 78 48 27 43 - 06 17 40 52 82
www.damiendevaux.fr - damien.devaux@cegetel.net

Bibliographie

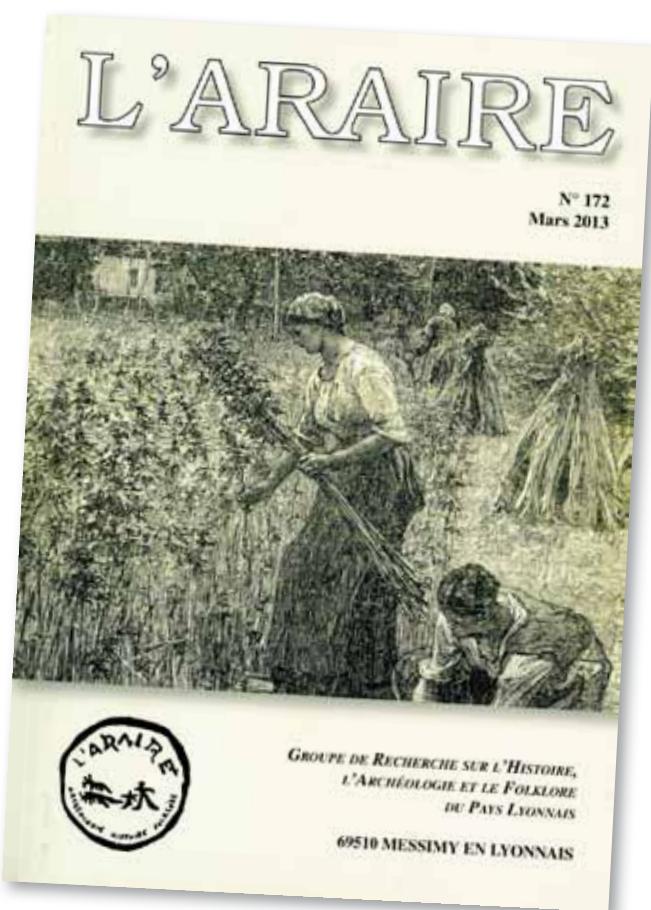
.....

Pour les amateurs de patrimoine et d'histoire :

Si vous souhaitez tout savoir sur l'histoire de la seigneurie de Taluyers, de la Vaure et de Prapin ainsi que tout connaître de l'origine de la « Maison Pie X », domaines sur lesquels la famille Berthaud s'est illustrée, le numéro 172 (de mars 2013) de L'ARAIRE relate une tranche de vie de notre passé.

En effet, une chronique détaillée sur quatre siècles d'un territoire et d'une ancienne maison-forte, qui jouèrent un rôle important dans l'histoire du village, nous fait pénétrer dans les racines profondes de Taluyers. Le pensionnat qui y fut aménagé pour accueillir en particulier les orphelins de guerre fut dirigé par des personnalités dont le souvenir doit être perpétué. De nombreuses illustrations agrémentent et enrichissent le texte.

Gérard CHOLLET
(Correspondant du Patrimoine du Rhône).



GUYOT

Propriétaires de vignobles en Coteaux du Lyonnais et Vallée du Rhône
230 route des Fontaines 69440 TALUYERS Tél : 04.78.48.70.54
Fax : 04.78.48.77.31 contact@guyot-gourmet.com

www.guyot-gourmet.com

GUYOT - CAVEAU Grégoire

Nous vous accueillons du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour vos diners, réceptions, mariages ou autres événements, nous sommes à votre entière disposition pour vous proposer les vins qui vous conviendront.

Des Coteaux du Lyonnais aux plus prestigieuses appellations de la Vallée du Rhône, venez découvrir une gamme très complète.




GUYOT

Taluyers tout simplement

Associations 2013



ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNERET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	06.45.69.61.98
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Eric	ROMANO	Responsable	199 chemin de La Champine	69440	TALUYERS	04.78.48.52.47
AMICALE BOULES	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04.78.48.20.58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.00.68.03
ASSOCIATION PAROISSIALE	François	COUTURE	Président	156 Chemin Taravel	69530	ORLIENAS	04.72.31.06.13
BIBLIOTHEQUE Municipale	Brigitte	LOUSTE	Présidente	14 Place de la bascule	69440	TALUYERS	04.78.48.20.85.
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX	Emile	CROZIER	Président	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
COMITE des FETES	Raphaël	CHOLLET	Président	270 Rue Saint Marc	69440	TALUYERS	04.78.48.78.19
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orliénas	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURES	Président	253 Chemin du Moncey	69440	St LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
Les Mordus (du Théâtre)	Pierre	NAUROY	Responsable	334 route du Paradis	69530	ORLIENAS	06.85.80.73.24
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	ST ANDEOL LE CHATEAU	04.78.81.29.96
LOISIRS TEMPS JEUNES Périscolaire	Cécile	MICHEL	Présidente	338 Rue de la Gaillardièr	69440	TALUYERS	06.15.66.08.78
MOTO CLUB DES CINQ	Dominique	LAUGIER	Président	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	06.15.69.93.33
PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Marie-Anne	HARGUINDEGUY	Présidente	133 Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.72.31.77.43
PATRIMOINE DU RHONE	Pierrette	BERGER-PERRIN	Correspondant	175 rue de la Guette	69440	TALUYERS	04.78.48.74.43
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de La Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SOCIETE de CHASSE	Marc	GOURDON	Président	Rue de la Besace	69440	TALUYERS	04.78.48.77.95
SOU des ECOLES	Sandrine	CALIPPE	Présidente	210 rue de la cordonnerie	69440	TALUYERS	04.78.44.29.10
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de la Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56



Associations 2013

• •

OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de la Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agny	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TALUSATIS	Aline	FILLIOL		210E Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	04.78.48.21.45.
TALUSATIS	Juliette	DUBROUILLET	Présidente	6 Rue Diot	69530	BRIGNAIS	06.98.87.60.14
TENNIS CLUB	Laurent	GOUTTENOIRE	Président	Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	06.98.84.63.12.
U.S.T.L.M.O	Laurent	MALLET	Président	Lieu dit PRAPIN	69440	TALUYERS	06.61.13.32.70
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de La Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
Syndicat agricole (C.U.M.A.)	Michel	CROZIER	Responsable	625 Route de grand bois	69440	TALUYERS	04.78.48.29.42



Michel CORON
Horticulteur
"Les Granges"
69440 St Maurice s/Dargoire.
Tél 04 78 81 29 41
Vente directe aux serres
Collectivités & particuliers

CEM Concept

Adhésifs . Impression numérique . Création . Fabrication . Pose



Tél. : 09 80 96 97 23
cemconcept@gmail.com
Port. : 06 68 09 67 67

559 rue des Carrières
ZA de la Ronze
69440 TALUYERS

> une talusienne miss pays du lyonnais ?

Qui succédera à Eugénia, élue l'an dernier à Irigny Miss Pays du Lyonnais 2012 ?

Réponse samedi 19 octobre 2013 à Charly où se tiendra l'élection de Miss Pays du Lyonnais 2013.

L'association Allure est affiliée au Comité Miss Rhône-Alpes, délégation régionale pour l'élection de Miss France. Miss Pays du Lyonnais est qualificative pour l'élection de Miss Rhône 2014.

La clôture des inscriptions se fera fin mai.

Téléphone : 06.18.49.55.26

Mail : misspaysdulyonnais@orange.fr ou en passant par notre site : www.misspaysdulyonnais.net



ETS GUIZE PHILIPPE
Sur terre comme sur route

MOTOCULTURE VOITURE SANS PERMIS

48 chemin du puits, 69440 St Laurent d'Agny
tél. : 04 78 48 21 10 - Fax : 04 37 22 65 27
ets.guize@orange.fr



ESPACES VERTS
CHOPARD

CRÉATION ET ENTRETIEN
DE PARCS ET JARDINS

www.espacesverts-chopard.fr

Aux Jardins Services

Services
à la personne



Faites tondre votre pelouse,
tailler vos haies et
divisez votre facture par 2

Animations 2013

• •

mai				
8 mai	Cérémonie Monument aux Morts	Municipalité	Monument aux Morts	11h
14 mai	Assemblée générale	COMITE des FETES	Salle des Associations	20h30
19 mai	Rassemblement motos	Moto Club Des 5	Parking du Prieuré	8h à 20h
24 mai	Exposition Projets écoles	SOU des ECOLES	Ecole	à partir de 16h30
25 mai	Festiv'Arts	TALUS'ARTS	Salle d'animation	à partir de 11h00+diner
juin				
8 / 9 juin	Tournoi foot	USTLMO	Stade	Journée
9 juin	Classes en 3		Salle d'animation	Journée
15 juin	Course Nocturne de la St Jean	"Course nuit de la St Jean"	Salle d'animation	Soirée
21 juin	Fête de la musique	ASSOCIATION MUSICALE	Halle active ou Salle d'animation	Soirée
21 juin	Festival de théâtre	PRIEURITE TALUSIENNES	Château Talluy	21h30
22 juin	Fête des écoles	SOU des ECOLES	Salle d'animation	8h à 18h
27/28/29/30 juin	Son et lumière	PRIEURITE TALUSIENNES	Château Talluy	21h30
28-juin	Coupe des vignerons	AMICALE BOULES	Jeux de boules	18h
juillet / aout				
1er Juillet	Festival Théâtre/danse	PRIEURITE TALUSIENNES	Château Talluy	21h30
13 Juillet	Bal public du 14 juillet	Amicale des Sapeurs Pompiers de Taluyers	Place Bascule ou salle d'animation	21h
31 Août	Concours boules COPAMO	AMICALE BOULES / Municipalité	La Halle	Après-midi
septembre				
8 sept.	Concours tripllette mixte	AMICALE BOULES	Amicale ou Salle des associations	Journée
14 sept.	Inauguration	Municipalité	Les passerelles	10h à 13h
14 sept.	Forum des associations	Municipalité	Les passerelles	Après-midi
15 sept.	Fin de saison bouliste	AMICALE BOULES	Jeux de boules	
17 sept.	Assemblée Générale	SOU des ECOLES	Salle des Associations	20h30
27 sept.	Assemblée Générale	SCL	Salle d'animation	20h30
27/28/29 sept.	Vogue	SOU des ECOLES	Parking du Prieuré	20h30
29-sept.	Bourse aux jouets	SOU des ECOLES	Le Châter	7h à 17h
29-sept.	Saucisson à la grappe	COMITE des FETES	Place de la Bascule	à partir de 10h

Infos pratiques

mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17
Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie.taluyers@acc-paysmornantais.fr

horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h et 16h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h

permanences

Le Maire et ses Adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

navette

Une navette le Vendredi une fois par quinzaine pour Mornant. Service Gratuit.
Départ 9h30 Retour 11h30 devant la Mairie.
Vendredi 3, 17 & 31 MAI
Vendredi 14 & 28 JUIN
Vendredi 12 & 26 JUILLET
Vendredi 9 & 23 AOUT
Vendredi 6 & 20 SEPTEMBRE

santé

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON 04 78 48 20 04
OLIVIER 04 78 48 20 04
Médecin de garde 04 78 44 03 03

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH 09 81 96 33 42

Infirmiers

Éric PATENAY 06 83 85 59 80
Adeline DURAND 04 78 57 92 09

Sage-femme

Estelle SEON LABLANCHE 06 70 74 77 00

ecole

Route de Berthoud
Ecole MATERNELLE 04.78.48.26.95
Mme DEVAUD
Ecole ELEMENTAIRE 04.78.48.75.47
Mme LOPEZ
RESTAURANT SCOLAIRE : 04.78.48.72.90
Amandine DHELLIN

agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi
15h à 18h	15h à 18h	15h à 18h
Jeudi	Vendredi	Samedi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

bibliothèque

Tél : 04.78.48.74.85
<http://bibliothequetaluyers.free.fr>

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
16h30 à 18h30	14h00 à 17h00	16h30 à 18h00	10h00 à 12h00

urgences

Pompiers 18
SAMU 15
Centre anti poison 04 72 11 69 11
Gendarmerie de Mornant 04 78 44 00 64 ou 17
Allo Enfance Maltraitée (numero appel gratuit 24/24 h) 119
Allo Violences Conjugales 3919
Urgence gaz 0810 224 000

marché

Place de la Bascule :
Mercredi matin et Vendredi matin

culte

Messe tous les 1er et 3ème dimanches du mois

Château Talluy

Détente, Authenticité & Emotion

Hôtel de Caractère
Restaurant
Bistrot
Séminaires



BISTROT
plats à partir de 7€
Plat du jour 10€

RESTAURANT
Menus à 27€ / 38€ / 50€

Jazz Club
le dernier jeudi du mois
Entrée 10€
Tapas 15 €

Bons Cadeaux

Expo Vente permanente
de peinture, sculpture, photos.

www.chateautalluy.com
contact@chateautalluy.com

144 Rue du pensionnat - 69440 Taluyers
Tél. 04 78 19 19 00

FRENCHCABAS.COM
VOUS ÊTES UNIQUE, VOTRE SAC AUSSI !

NOUVEAU

pointS
Pas de stress. Il y a pointS !

L'ENTRETIEN AUTOMOBILE
TOUTES MARQUES

DES PRIX SERRÉS
TOUTE L'ANNÉE

PNEUS AUTO – MOTO - 4X4 – VU

Entretiens : Révision – Vidange / Freinage / Amortisseurs / Parallélisme / Échappement / Etc..

ZA LES PLATIÈRES
69440 MORNANT
04 78 19 98 49

Rive de Giers
ZA LES PLATIÈRES
pointS
200 m
Saint Laurent d'Aigrefeuille
CARBOUJ
RD 42
Brignais

Pas de stress. Il y a pointS !



> **site internet**
Toute la vie de votre village se trouve
sur le site
www.taluyers.fr
Si vous souhaitez suivre l'actualité
de Taluyers, inscrivez vous par mail à
l'adresse :
webmaster.taluyers@gmail.com

